

# Le sanitaire... j'adhère !



**GDS CREUSE MÉMO 2019**



**GDS**  
Creuse



Depuis  
1953

## Agir ensemble... pour l'excellence sanitaire !

### Etre adhérent à GDS Creuse, c'est bénéficier ...

- ▶ d'un suivi personnalisé adapté à votre élevage
- ▶ de la « boîte à outils GDS Creuse » avec ses aides techniques et financières
- ▶ des apports techniques et financiers du Billet de Garantie Conventionnelle
- ▶ du mutualisme (fonds de solidarité, mutuelle sanitaire, accidents de prophylaxie...)
- ▶ d'une information en continu
- ▶ ...

### Qui sommes-nous ?

GDS Creuse a pour objet de contribuer par tous les moyens dont il dispose à l'amélioration de l'état sanitaire de toutes les espèces d'animaux d'élevage.

C'est une association sanitaire, 99,8 % des éleveurs creusois sont adhérents. Nous sommes représentés sur le terrain par 88 délégués cantonaux repartis de manière homogène sur le département.



**GDS**  
Creuse

### Nous contacter GDS Creuse

26 rue Alexandre Guillon - BP201  
23004 GUERET Cedex  
Tél. 05 55 52 53 86  
Fax : 05 55 52 68 43  
gds23@reseaugds.com

### Quelles sont nos actions ?

#### 2 axes

- ➔ *La gestion des dangers sanitaires de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> catégories dans le cadre des missions déléguées ou confiées par l'Etat (DD(CS)PP) aux GDS pour les prophylaxies et les introductions*
- ➔ *L'approche collective de troupeau basée sur le concept « Le sanitaire... j'adhère ! »*

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Élection du 05 juillet 2018)

#### MEMBRES A VOIX DELIBERATIVES Bureau

##### Président :

Philippe MONTEIL - LE CHAUCHET - Éleveur

##### 1<sup>er</sup> Vice-pdt :

Nicolas ATHANASSIADIS - BENEVENT L'ABBAYE - GTV 23

##### 2<sup>e</sup> Vice-pdt :

Pascal JOSSE - ST PRIEST LA FEUILLE - Éleveur

##### Secrétaire :

Christine JARRY - FELLETIN - Éleveur

##### Secrétaire Adjoint :

Francis COUDERT - ST MICHEL DE VEISSE - Éleveur

**Trésorier :** Bernard VIALATOUX - ROYERE DE VASSIERE - Éleveur

#### Autres membres du Bureau

Sébastien BROUSSE - MÉRINCHAL - Éleveur

Nicolas SIMONNET - NOUHANT - Conseil Départemental

Xavier HUGUET - AZERABLES - SDVEL23

Nicole DELUCHAT - BENEVENT L'ABBAYE - Éleveur

Jean-Pierre CHAPY - EVAUX LES BAINS - Chambre d'Agriculture

#### Autres membres du Conseil à voix délibératives

Christelle JUNG - AUZANCES - Ordre Vétérinaire

Jean-Yves DEBROSSE - MAISON FEYNE - Éleveur

Sébastien MAUVY - ST SULPICE LE GUERETOIS - Éleveur

Thierry JAMOT - ST MEDARD LA ROCHETTE - Éleveur

Fabrice DESRIEUX - NOUZEROLLES - Éleveur

Franck TOURRET - SAINT AMAND - Éleveur

Bernard DUTHEIL - TROIS FONDS - FDSEA

### Organigramme

#### Directeur

Dr Didier GUERIN

#### Accueil comptabilité

Annie Forest

#### Service dangers sanitaires de 1<sup>ère</sup> catégorie et facturation

##### Responsable :

Christophe LE MAUX

##### Collaboratrices :

Patricia MORIN

Pauline PERREAUT

#### Service dangers sanitaires de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégories

##### Responsable :

Dr Boris BOUBET

##### Collaboratrices :

Emilie AMEAUME

Aurélien DEFRENAIX

#### Communication et formations

##### Petits ruminants

Marien BATAILLE



# ÉDITO



## SOMMAIRE

GDS Creuse	p. 2
Sommaire, éditorial	p. 3
Délégués cantonaux	p. 4
« Le sanitaire... j'adhère ! »	p. 6
Biosécurité	p. 8
Analyses de laboratoire	p. 9

## GARANTIES DES ELEVAGES

Prophylaxies collectives	p. 12
Contrôle aux mouvements	p. 14
IBR	p. 16
Paratuberculose	p. 18
BVD	p. 20

## BOITE A OUTILS BOVIN

« La boîte à outils »	p. 24
Bilan sanitaire d'élevage	p. 25
Santé du veau	p. 26
Maladies respiratoires	p. 28
Parasitisme	p. 32
Avortements	p. 34
Reproduction	p. 36
Mutuelle sanitaire	p. 39

## ENVIRONNEMENT SANITAIRE

Nouveaux installés	p. 42
Formation des éleveurs	p. 43
CDO maltraitance animale	p. 44
Faune sauvage	p. 46

## BOITE A OUTILS AUTRES ESPECES

Section ovine	p. 50
Section caprine	p. 51
Section porcine	p. 52
Section équine	p. 53

## Farago Creuse

Les métiers Farago Creuse	p. 54
L'équipe Farago Creuse	p. 55

L'Information est essentielle	p. 56
-------------------------------	-------

Madame, Monsieur, chers collègues éleveurs, L'année se termine et votre GDS Creuse Mémo 2019 vous arrive. Orienté autour de notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! », il vous apporte les principaux éléments de notre « boîte à outils GDS Creuse ». Aujourd'hui, l'élevage est de plus en plus regardé et analysé par l'ensemble de la société (traçabilité, transparence, sécurité alimentaire, bien-être animal...). C'est pourquoi, nous devons, tous ensemble (éleveurs, vétérinaires, GDS), être encore meilleurs pour la protection de nos cheptels sur la prévention et la biosécurité afin de limiter la diffusion des maladies au sein de nos élevages et ainsi réduire la consommation de produits médicamenteux. Également, nous devons poursuivre notre vigilance en matière de pratiques d'élevage et de santé de nos animaux, cela participe au respect de la bienveillance animale.

### Une année 2018 très difficile

2018 a été une année très difficile pour l'élevage avec un printemps très humide puis une grande sécheresse jusqu'à ces jours (herbe très humide et déséquilibrée puis très rare). Nos animaux sont donc carencés et parasités. N'hésitez pas à contacter votre vétérinaire ou GDS Creuse pour les meilleurs conseils.

### Avec nos meilleurs vœux sanitaires pour la nouvelle année

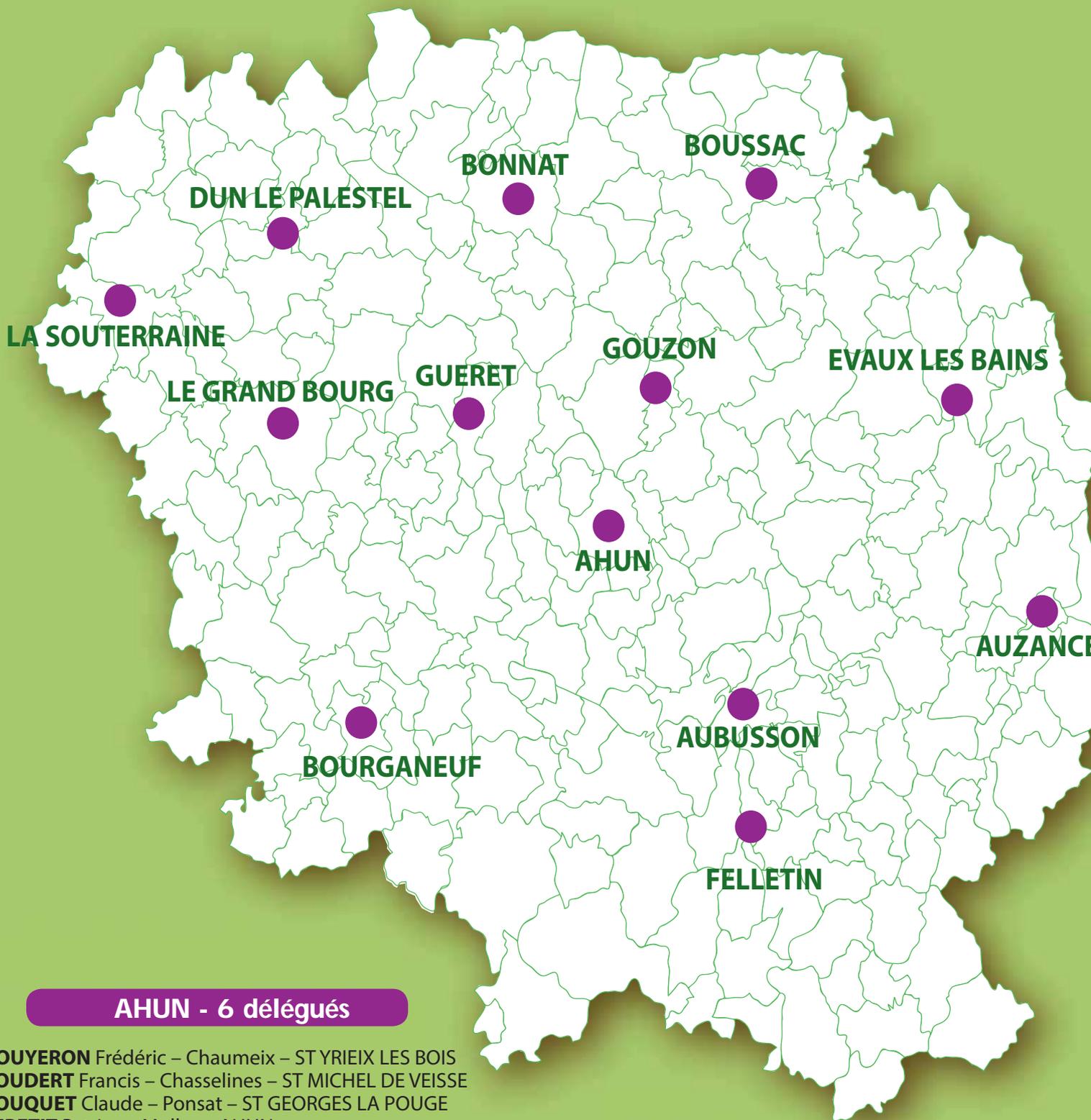
En vous en souhaitant une bonne lecture et un bon usage, je reste, ainsi que l'ensemble du personnel de GDS Creuse et de Farago Creuse que je tiens à remercier ici pour son implication et son dévouement, à votre disposition pour recevoir tout renseignement et suggestion afin de mieux vous servir. Je vous souhaite à toutes et à tous mes meilleurs vœux 2019 et surtout une bonne année sanitaire.

Votre président de GDS,  
Philippe MONTEIL

**Chaque semaine : notre article.**

**Recevez-le par courriel, abonnez-vous,  
c'est gratuit** (voir au dos de couverture)





### AHUN - 6 délégués

**BOUYERON** Frédéric – Chaumeix – ST YRIEIX LES BOIS  
**COUDERT** Francis – Chasselines – ST MICHEL DE VEISSE  
**COUQUET** Claude – Ponsat – ST GEORGES LA POUGE  
**LEPETIT** Patrice – Molles – AHUN  
**MARTIN** Eric – Le Mas – BANIZE  
**MOREAU** Florent – Génétine – PONTARION

### AUBUSSON - 5 délégués

**BEZON** Frank – Baboneix – LA CHAUSSADE  
**DE LAGUERENNE** Pascal – Bardet – LUPERSAT  
**LAGORCE** Brigitte – Peyrudes – CHAMPAGNAT  
**LARDY** Carole – Epsat – ST PARDOUX LE NEUF  
**TOURRET** Franck – Poux – SAINT AMAND

### AUZANCES - 10 délégués

**BONNARET** Vincent – Pouchol – DONTREIX  
**BROUSSE** Sébastien – La Chassagne – MERINCHAL  
**DESARMENIEN** J.Michel – Charousseix – ROUGNAT  
**DUBOSCLARD** Didier – Gaschard – MAGNAT L'ETRANGE  
**LARBRE** Catherine – Les Ecures – ST GEORGES NIGREMONT  
**LECLERC** Robin - Chazepaud - ST BARD  
**MAGNIER** Mickael - Villefavent - DONTREIX  
**MONGOURD** J.Luc – Bariteaux – CHARD  
**MOULY** Ketty - Chamoureix - ST MARTIAL LE VIEUX  
**RAVEL** Denis – Dondanette – LES MARS

# GDS Creuse = 88 délégués cantonaux

## BONNAT - 8 délégués

**BONNEFOIS** Noël - Lasvy - CHAMPSANGLARD  
**BUJEAUD** Jean Claude - 14 Le Theil - BONNAT  
**DESASSURE** David - Etat - CHENIERS  
**GUILLOIN** Patrick - Montagaud - ROCHES  
**METON** Ludovic - Le Quérut - BONNAT  
**PAROT** Sébastien - Rebouyer - GENOUILLAC  
**PAROTON** Jean-Philippe - Mégrets - ROCHES  
**RAPINAT** Didier - La Verrière - ST DIZIER LES DOMAINES

## BOURGANEUF - 4 délégués

**DUPHOT** Mickaël - Montarichard - ST DIZIER LEYRENNE  
**MONTLARON** Eric - Chauverne Piolet - ST DIZIER LEYRENNE  
**TIXIER** Guillaume - Bouzogles - BOURGANEUF  
**VALAUD** Gérard - Murat - ST DIZIER LEYRENNE

## BOUSSAC - 7 délégués

**BOURBON** Julien - La Villatte - BETETE  
**CARCAT** J. Paul - Montabret - BUSSIERE ST GEORGES  
**CHEZEAUD** Max - 15, Chatres - SOUMANS  
**CHOLIN** Olivier - La Plante - BUSSIERE ST GEORGES  
**JANNET** David - Chaubier - TOULX STE CROIX  
**LEMASSON** Thierry - La Brousse - ST SYLVAIN BAS LE ROC  
**MAULAT** Gilles - Petit Freneix - CLUGNAT

## DUN LE PALESTEL - 7 délégués

**AUCHARLES** Michel - La Forge - AZERABLES  
**DEBROSSE** J.Yves - Salesses - MAISON FEYNE  
**DESRIEUX** Fabrice - Baron - NOUZEROLLES  
**JANNOT** Arnaud - Le Bourg - COLONDANNES  
**LAVALETTE** Lionel - La Chinaud - FRESSELINES  
**MATIGOT** Emmanuel - La Baticole - ST SEBASTIEN  
**PENOT** Agnès - La Quénière - VILLARD

## EVAUX LES BAINS - 8 délégués

**AUBERT** Michel - Malville - RETERRE  
**HENRY** Yves - Bourg - AUGÉ  
**MARCHAND** Didier - Gandouly - VIERSAT  
**MONTAGNE** Daniel - Ste Marie - AUGÉ  
**PARIS** Sylvain - Masroudier - SANNAT  
**ROUGERON** Joël - Chaumazelle - ST JULIEN LA GENETE  
**SIMONET** Morgan - La Fosse - RETERRE  
**THURET** Christian - Rue du Gasnon - NOUHANT

## FELLETIN - 5 délégués

**BETOULAUD** Jonnhy - Mazeau - ROYERE  
**JARRY** Christine - La Salle - FELLETIN  
**LEROUDIER** Mickaël - Fontfrède - ST FRION  
**PEYROT** Jérémy - La Perchade - VALLIERE  
**VIALATOUX** Bernard - Soumeix - ROYERE

## GOUZON - 10 délégués

**AUROY** David - Les Boueix - LADAPEYRE  
**CHATONNET** Stéphane - Montcheny - LADAPEYRE  
**COURTITARAT** Pascal - Chaises - ST DIZIER LA TOUR  
**DESFOUGERES** Régis - La Peyre - PIONNAT  
**DUTHEIL** Bernard - Bètes - TROIS FONDS  
**JAMOT** Thierry - Fontanas - ST MEDARD  
**MONTEIL** Philippe - La Bussière - LE CHAUCHET  
**MOREAU** Olivier - La Foudrasse - PEYRAT LA NONIERE  
**PARBAILE** Béatrice - L'Age - PARSAC  
**SIMON** Marie Odile - Batacourat - CRESSAT

## GRAND BOURG - 7 délégués

**BUFFET** J. Phillipe - Lisle - GRAND BOURG  
**COTTON** Franck - Masgelier - GRAND BOURG  
**DELUCHAT** Nicole - Sigoulet - BENEVENT L'ABBAYE  
**GUILLOIN** Damien - La Chaise - ST PRIEST LA PLAINE  
**LEGAY** Jérôme - Le Masmilliers - CHATELUS LE MARCHEIX  
**MOREAU** Romain - La Valodie - AULON  
**URBAIN** Nicolas - La Bussière - ST ETIENNE DE FURSAC

## GUERET - SAINT VAURY - 6 délégués

**BRIDIER** Christophe - La Villetelle - ST FIEL  
**DEJOUHET** Didier - Le Masbrenier - SAINT VAURY  
**LAVAUD** Didier - Roubeau - ST VICTOR EN MARCHE  
**MAUVY** Sébastien - Claverolles - ST SULPICE LE GUERETOIS  
**ROUGERON** Pascal - Villebrier - ST LAURENT  
**THONNET** Caroline - Villard - ST SULPICE LE GUERETOIS

## LA SOUTERRAINE - 5 délégués

**AUBRUN** Régine - Bouchaix - VAREILLES  
**BOUCHERON** Aurélien - Fongeneuil - NOTH  
**DEGAY** M.Rose - Puy Chevrier - ST PRIEST LA FEUILLE  
**FORGE** Bruno - La Bauche - ST MAURICE LA SOUTERRAINE  
**JOSSE** Pascal - Moulin de Semme - ST PRIEST LA FEUILLE

## Je fais mon bilan reproduction et sanitaire

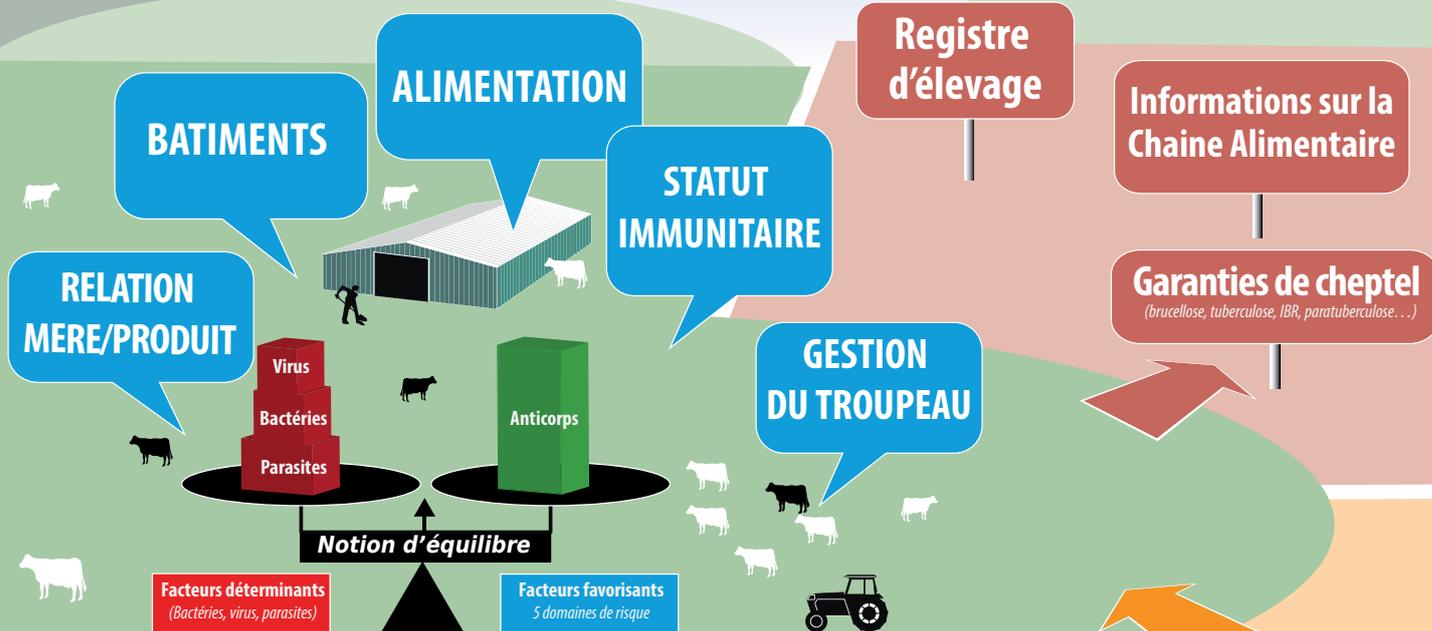
- ✓ **Bilan reproduction**
- ✓ Etat des lieux pathologies, mortalités
- ➔ Niveau d'équilibre ou de **déséquilibre** de mon cheptel

**Bilan sanitaire prérempli**

## Je définis la priorité sanitaire de mon élevage

### Je détermine les facteurs de risques de mon élevage

### J'apporte des garanties



### J'utilise la boîte à outils



Bilan sanitaire prérempli

Plans de lutte et de prévention

Formations

Aides au diagnostic

Visites d'élevage

Offre de services vétérinaires

Filiale de services

### Je maîtrise les risques

Introductions

Suivis et surveillances épidémiologiques  
Actualités sanitaires

Biosécurité externe

Pasteur : « Le microbe n'est rien, le terrain est tout »



**D**ans une zone ou un élevage, la gestion sanitaire n'est efficace que si elle est collective. Ceci guide GDS Creuse dans ses actions depuis 1953 avec une adaptation aux évolutions des élevages et aux nouveaux besoins des éleveurs

Le monde de l'élevage a connu et connaît de profonds changements, tant en matière d'évolution des effectifs que d'environnement sociétal, réglementaire et technico-économique. Les crises sanitaires, les attentes des consommateurs vis à vis de la sécurité alimentaire et du respect de l'environnement, les récentes mises en cause de l'utilisation du médicament vétérinaire, notamment vis à vis de l'antibiorésistance... nous imposent d'adapter nos pratiques pour associer impératifs techniques, rentabilité économique et attentes sociétales.

### **C'est d'abord faire votre bilan reproduction et sanitaire afin de connaître le niveau d'équilibre ou de déséquilibre de votre cheptel**

« Le sanitaire... j'adhère ! » débute par un bilan avec les axes principaux suivants :

- La productivité numérique : taux de gestation, taux de mortalité des veaux et intervalle vêlage-vêlage (IVV). Une reproduction efficace, c'est un meilleur revenu et une illustration de l'équilibre sanitaire de votre cheptel.
  - L'état des lieux des pathologies et mortalités rencontrées avec leur comparaison vis à vis des critères d'alerte.
- Le bilan sanitaire d'élevage (BSE), élément réglementaire à effectuer avec votre vétérinaire traitant, constitue une opportunité. La fourniture du BSE prérempli par GDS Creuse permet de faciliter sa réalisation. Il permet de situer le niveau d'équilibre ou de déséquilibre sanitaire du cheptel et de déterminer la priorité sanitaire de l'élevage.

### **Avec « Le sanitaire... j'adhère ! », renforçons notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable**

Alors que les frais vétérinaires représentent 5 à 7 % des charges, les taux de maladies sont variables dans les cheptels avec un impact économique considérable pour certains. Ainsi, 80 % des veaux atteints de diarrhées néonatales se trouvent dans 20 % des élevages. Les coûts d'une pathologie sont directs (traitements, temps passé...) et indirects (mortalités, croissances diminuées, augmentation IVV...). Une zone et un troupeau sains, ce sont donc des résultats économiques renforcés, un bien-être animal amélioré, des pathologies et, ainsi, des utilisations de médicaments diminuées. Avoir un réflexe « Le sanitaire... j'adhère ! », c'est répondre de manière synergique à nos besoins internes (techniques et économiques) et externes (besoins commerciaux, attentes sociétales). Il associe bilan, analyse, apport de garanties, protection avec les outils disponibles, notamment la « boîte à outils GDS Creuse » développée et mise à disposition en relation avec les vétérinaires et les autres partenaires. Il participe au renforcement de notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable.

### **C'est aussi l'apport de garanties dans un cadre collectif avec ses spécificités liées au profil de votre exploitation**

Les demandes de garanties de l'aval vis à vis de votre exploitation sont en rapport avec :

- La réglementation pour certaines maladies (brucellose, tuberculose, leucose, IBR...), la sécurité sanitaire pour les denrées alimentaires d'origine animale (information sur la chaîne alimentaire (ICA)).
  - Les évolutions épidémiologiques et les modifications réglementaires correspondantes.
  - Les demandes commerciales avec des réponses par les appellations (IBR, varron...) ou suivis négatifs (paratuberculose, SDRP...).
- A ce niveau, la réussite nécessite une implication collective, que ce soit au niveau d'une zone, d'une production... Notre implication dans les « prophylaxies » constitue un de nos métiers premiers.

## **« Le sanitaire... j'adhère ! »**

**Renforçons notre coopération  
pour un troupeau sain, sûr et rentable**

### **C'est ensuite une analyse pour connaître les facteurs déterminants et favorisants dans votre troupeau**

La santé (de l'animal ou du troupeau) résulte de l'équilibre fragile entre le statut immunitaire (anticorps) et la pression infectieuse (germes). Les agents déterminants sont les virus, bactéries ou parasites. Les facteurs favorisants se classent en 5 domaines de risque. La lutte ou la prévention vis à vis d'une maladie peut se décomposer en deux phases : tout d'abord la gestion de l'urgence, puis la recherche des facteurs de risque propres à votre troupeau avec, pour chaque domaine de risque, les points forts et les points à améliorer et leur évolution au cours du temps. Seule cette détermination des facteurs favorisants puis leur correction par des mesures sanitaires et éventuellement médicales (vaccination, chimioprévention...) évitera la récurrence de maladies dans votre cheptel. Rappel : les mesures médicales ne sont efficaces que si elles viennent en complément de mesures sanitaires adéquates.

### **C'est enfin éviter l'introduction de nouvelles maladies dans votre élevage**

Les mesures de biosécurité externe contribuent à empêcher et/ou limiter l'introduction d'agents infectieux :

- Contrôle et isolement des animaux introduits.
- Maîtrise des points à risque : ex. : BVD.
- Précaution par rapport aux visiteurs (pédiluve), désinfection des matériels en commun.
- Séparation des espèces : ex. : pas de volailles dans les bâtiments pour ruminants.
- Actualités sanitaires et suivis épidémiologiques : circulation virus, bactéries, parasites de manière endémique ou émergente.

Ce sont des mesures simples et peu onéreuses... dont le non-respect peut avoir des conséquences catastrophiques !



# BIOSÉCURITÉ

Pour une meilleure maîtrise de la santé de mon troupeau

C'est du bon sens et c'est peu onéreux...



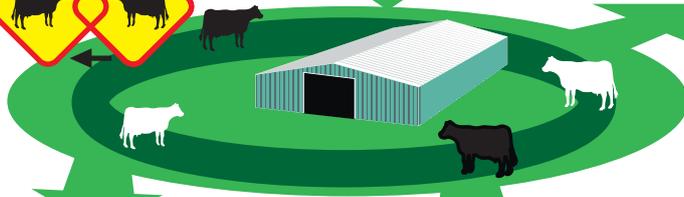
## Le pathogène ne circule pas dans mon troupeau

- ▶ Je renforce la résistance de mes animaux
- ▶ Je diminue l'exposition de mes animaux



## Le pathogène ne rentre pas dans mon troupeau

- ▶ Je contrôle et j'isole tout animal introduit
- ▶ Je suis attentif vis à vis de tout visiteur ou intervenant
- ▶ Je limite les contacts avec les troupeaux voisins
- ▶ Je suis strict pour l'hygiène des matériels en commun



## Le pathogène n'infecte pas l'Homme

- ▶ Je porte des gants quand je fouille mes vaches
- ▶ Je suis vigilant pour mon hygiène lors de présence de maladies contagieuses à l'Homme dans mon élevage
- ▶ Je suis à jour des prophylaxies vis-à-vis des zoonoses
- ▶ Je renseigne mon registre d'élevage
- ▶ Je complète les ICA

## Le pathogène ne sort pas de mon troupeau



- ▶ Mes animaux bénéficient de garanties
- ▶ Mes bâtiments sont dératés et désinsectisés
- ▶ Je dispose d'un bac d'équarrissage ou d'une aire bétonnée
- ▶ Mes animaux domestiques ne divaguent pas



## Le pathogène ne persiste pas dans l'environnement

- ▶ Je désinfecte mes bâtiments
- ▶ Je réalise un vide sanitaire
- ▶ Je gère mes effluents d'élevage
- ▶ Je protège mes points d'eau



... pour un bénéfice individuel et collectif !





# Les analyses de laboratoire, un complément indispensable de la boîte à outils GDS Creuse

*Autopsie, parasitologie, bactériologie, virologie, PCR, sérologie, ELISA... Le vocabulaire de laboratoire est riche et il est parfois difficile de s'y retrouver. Connaître quelques définitions permet de mieux comprendre les analyses et ce que l'on peut en attendre.*

**Analyses directes :** On recherche le pathogène lui-même, un élément comme son ADN, ou ses œufs.

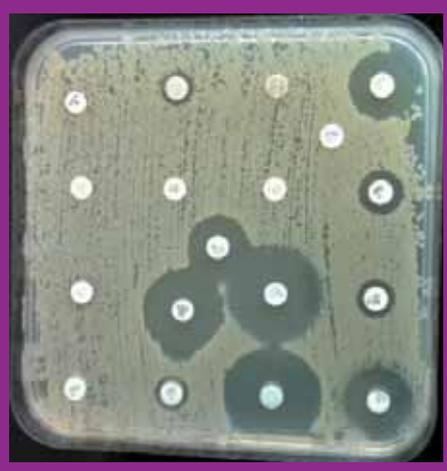
- Autopsie :** examen intéressant, mais à effectuer le plus rapidement possible.
- **Parasitologie :** recherche par coproscopie des œufs ou des larves des parasites. Intérêt variable selon les parasites, la saison, l'âge des animaux.
  - **Bactériologie :** mise en culture de l'échantillon pour identifier une bactérie. Elle peut être complétée par un antibiogramme pour choisir l'antibiotique le plus adapté.
  - **Virologie :** la recherche directe est une technique plutôt expérimentale, la technique la plus employée est **la PCR**, qui permet de mettre en évidence l'ADN ou l'ARN d'un pathogène. Très sensible et spécifique.

**Analyses indirectes :** On recherche les anticorps, témoins du passage du pathogène. On parle de sérologie. Elle peut se faire sur sang, sur lait, sur cartilage... Il peut y avoir interférence avec les anticorps des vaccins qui vont positiver les sérologies.



## Antibiogramme (LDA Ajain)

Le cercle d'inhibition permet de mesurer la sensibilité des bactéries aux antibiotiques.



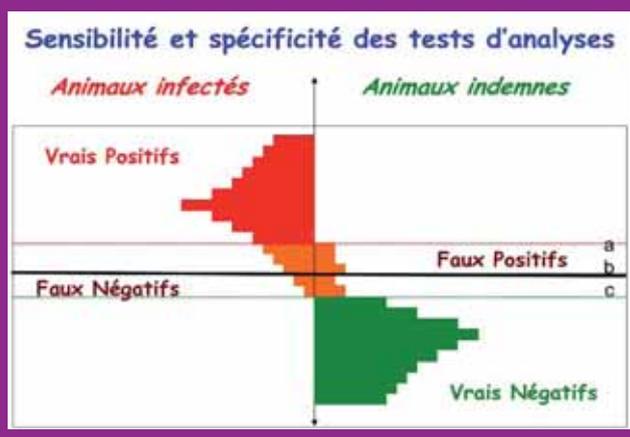
## ELISA IBR Plaque (LDA Ajain)

La technique Elisa permet le diagnostic des maladies par l'observation de variations de « couleur » (en fait, densité optique : DO).



## Sensibilité spécificité schéma

Sur le schéma, on remarque deux sous-populations importantes (rouges : infectés, vertes : indemnes). Il existe une zone intermédiaire (orange) correspondant aussi bien à des animaux indemnes qu'infectés avec une plus grande proportion d'animaux indemnes entre a et b et une plus grande proportion d'animaux infectés entre b et c.



**6,9 %**

**des veaux  
allaitants**  
(*< 1 mois d'âge*)

**MEURENT CHAQUE ANNÉE<sup>(1)</sup>**

**AGISSONS**

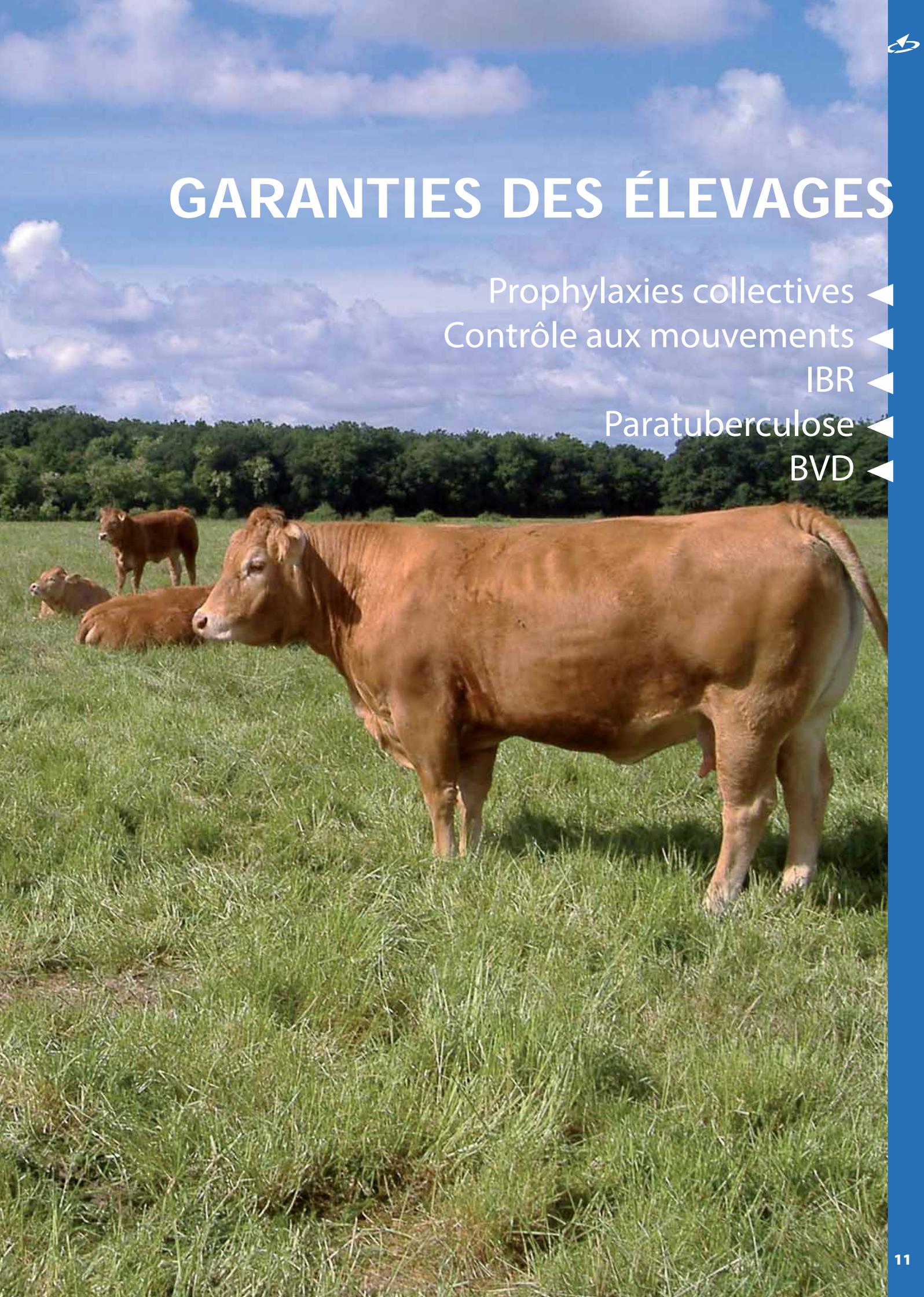
**ENSEMBLE**

Téléchargez l'application  
**« PRÉVENTION-RENTABLE »**  
afin d'accéder aux statistiques  
de mortalité dans VOTRE RÉGION.



Sur IOS et Android

<sup>(1)</sup> Raboisson D. ; Maigne E. ; Sans P. ; Allaire G. ; Cahuzac E. «Factors influencing dairy calf and replacement heifer mortality in France». (2014) Dairy Sci. 97 :202-211.



# GARANTIES DES ÉLEVAGES

- Prophylaxies collectives ◀
- Contrôle aux mouvements ◀
- IBR ◀
- Paratuberculose ◀
- BVD ◀

# PROPHYLAXIES BOVINES

Pour un maintien des qualifications et appellations

**J'apporte des garanties...**

**Je me sers des recherches obligatoires...**



- ▶ Brucellose => 20 %/an / bv  $\geq$  24 mois
- ▶ Leucose => 20 %/5 ans / bv  $\geq$  24 mois
- ▶ IBR => 100 %/an  $\Leftrightarrow$  bv + 24 mois élevages avec statut indemne ou en cours de qualification  
100 %/an  $\Leftrightarrow$  bv + 12 mois élevages autres statuts
- ▶ Varron => dépistage aléatoire

**... et des recherches systématiques...**

- ▶ BVD => bv 24-48 mois (sérologie mélange de 20)

**... pour investiguer si besoin d'autres points...**



- ▶ Paratuberculose
- ▶ Parasitisme
- ▶ PAG (protéines associées à la gestation)

**... avec un accompagnement technique et financier de GDS Creuse**

**... pour un bénéfice collectif et individuel**



**Pour plus de renseignements :**

- ➔ Brucellose, leucose : Christophe LE MAUX.
- ➔ IBR, varron, paratuberculose, BVD, parasitisme et PAG : Dr Boris BOUBET.

**Pour une information plus complète**, consultez l'article du 03/10/2018 « campagne de prophylaxie bovine 2018/2019 en Creuse » sur notre site [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr)

# Prophylaxies collectives



## Quels élevages sont concernés ?

**TOUS** : si vous détenez au moins un bovin, vous devez réaliser la prophylaxie.

## A quelle période ?

La campagne de prophylaxie bovine 2018-2019 se déroule du **1<sup>er</sup> octobre 2018 au 31 mai 2019**

- Sauf cas de force majeure dûment notifié à la DDCSPP, la qualification des cheptels dont la totalité de la prophylaxie ne sera pas terminée au 31 mai pourra être suspendue jusqu'à la réalisation des actions correctives.
- Le délai entre le début et la fin de prophylaxie ne doit pas excéder 90 jours.

## Comment ?

- **Sur lait** : pour les élevages laitiers qui livrent en laiterie de manière continue, les analyses sont effectuées sur le lait de tank.
- **Sur sang** : pour les autres élevages laitiers (producteurs fermiers ne livrant pas en laiterie, production discontinuée) et les élevages allaitants, des prises de sang sont réalisées sur tous les bovins âgés de 24 mois et plus pour les élevages indemne et en cours de qualification et sur tous les bovins non-connus positifs âgés de 12 mois et plus pour les élevages en assainissement.

« Il incombe aux détenteurs des bovinés de prendre sous leur responsabilité toutes dispositions nécessaires pour aider à la réalisation des mesures prescrites par l'arrêté préfectoral portant organisation des opérations obligatoires de prophylaxie collective, notamment en assurant la contention de leurs animaux ».

Dans le cadre de notre mission de mutualisme, avec notre mutuelle sanitaire en élevage bovin, nous effectuons une prise en charge lors de fracture ou de strangulation sur les bovins soumis à intervention pendant les opérations de prophylaxie réalisées avec des conditions de contention conformes.

## Qui réalise les prélèvements ?

**Votre vétérinaire sanitaire. Le changement de vétérinaire sanitaire ne peut intervenir qu'entre deux campagnes soit après le 31 mai et avant le 1<sup>er</sup> octobre de la campagne suivante.**

## Quelles analyses ?

**Obligations réglementaires** : surveillance de 4 maladies : brucellose, leucose, IBR et varron

**Recherche systématique** : circulation virale BVD

**Recherches volontaires** : paratuberculose, sérologie grande douve, PAG...

Le maintien en sérothèque 12 mois par le LDA permet de rattraper un oubli, n'hésitez pas à y recourir en cas de besoin.

## Modalités pratiques

En début de campagne, votre vétérinaire reçoit la liste des éleveurs chez lesquels une intervention est programmée avec les dates prévisionnelles et pour chaque intervention le DAP actualisé.

## Qu'est-ce qu'un DAP ?

Le Document d'Accompagnement des Prélèvements a une validité de 60 jours à compter de sa date d'édition et il se compose de la manière suivante :

### 1<sup>ère</sup> page du DAP

- récapitulatif général de l'exploitation : vos coordonnées, celles de votre vétérinaire sanitaire et du Laboratoire Départemental d'Analyses (le LDA de la Creuse à Ajain pour nous) ainsi que vos qualifications (brucellose, leucose et tuberculose) et appellations (IBR et varron).
- le nombre de bovins à prélever avec la date retenue pour le calcul de l'âge.

**Attention** : la 1<sup>ère</sup> page du DAP doit suivre tout prélèvement de prophylaxie après avoir été complétée (cadre « Informations à compléter ») et signée par le vétérinaire et l'éleveur.

le cadre « commentaires DAP » pour tout motif de sous-réalisation (prélèvement impossible, bovin à l'engrais devant partir à l'abattoir dans les 90 jours suivant le début de prophylaxie, bovin introduit avec PS depuis moins de 90 jours par rapport à la date de fin de prophylaxie) à compléter par votre vétérinaire, sur votre information. Pensez à vérifier avec votre vétérinaire le cadre « Demandes », l'adéquation entre le nombre de prélèvements prévu et celui réalisé afin d'éviter toute relance.

Les pages suivantes se composent du listing des bovins de plus de 18 mois pour les élevages avec statut IBR indemne ou en cours de qualification et de 12 mois et plus pour les élevages avec statut IBR en cours d'assainissement ou non-conforme, avec pour chaque animal les analyses à effectuer. Pour les cheptels concernés, apparaissent également les animaux positifs ou vaccinés en IBR, un DAV (Document d'Accompagnement de la Vaccination) est alors joint, permettant ainsi une vaccination IBR en même temps que la prophylaxie.



## Un investissement technique et financier de GDS Creuse

Notre implication dans les prophylaxies collectives constitue un de nos métiers premiers depuis notre création, il y a plus de 60 ans. Grâce à la mobilisation de tous, les résultats sont éloquentes et l'action se poursuit de manière raisonnée pour la santé de nos cheptels et les atouts commerciaux conformément à notre adage : « pour un troupeau sain, sûr et rentable ».

Notre investissement est technique et financier à travers les conventions (DDCSPP, Conseil Départemental et LDA), le tiers-payant (vétérinaires, LDA) qui permettent des allègements administratifs (seuls les résultats de prophylaxie non-négatifs vous sont transmis sauf si vous en faites la demande) et financiers (coûts diminués pour les analyses, mutualisation des analyses et des résultats positifs). Il est également présent, en relation avec les vétérinaires et la DDCSPP dans les plans d'assainissement ou lors de tout résultat « discordant ». A noter également que depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016, suite aux audits COFRAC (suivant la norme NF EN ISO/CEI 17020 : 2012) réalisés en juin 2016, octobre 2017 et octobre 2018, le GRASL a reçu son accréditation initiale valable jusqu'au 30 novembre 2020.

## La vigilance à l'introduction, une composante essentielle de la biosécurité

Les règles administratives concernant les différentes maladies n'ont qu'un objectif, assurer une sécurité pour l'élevage introducteur. **Ce qui est souvent vécu comme une contrainte n'est en fait que l'application de règles sanitaires visant à protéger les élevages.**

C'est à chacun de se les approprier, afin de s'assurer de ne pas introduire de pathologie, en n'oubliant jamais la règle de base, l'isolement. Chaque situation a ses particularités. Cela montre la nécessité d'une discussion spécifique avec mon vétérinaire sanitaire lors de chaque introduction. Pour toute information complémentaire, je n'hésite pas à contacter mon vétérinaire sanitaire ou nos services.

# Introduction de bovins

## Comment limiter les risques

**Je respecte une méthodologie stricte...**

- ▶ JE DEMANDE le statut IBR et paratuberculose du cheptel d'origine
- ▶ JE SIGNE un Billet de Garantie Conventionnelle (BGC) au moment de la vente
- ▶ JE SUIS VIGILANT à l'introduction mais aussi pour toute autre entrée
- ▶ JE VERIFIE l'identification du bovin et l'adéquation avec ses « papiers »
- ▶ J'ISOLE tout nouveau bovin même face au sentiment « d'urgence »
- ▶ JE DETERMINE avec mon vétérinaire sanitaire les recherches à effectuer

**... avec un accompagnement technique et financier de GDS Creuse**

**... pour réussir mes introductions**

**GDS Creuse**  
l'action sanitaire ensemble

### BILLET DE GARANTIE CONVENTIONNELLE

Relatif aux contrôles à l'introduction de bovins dans un cheptel

**ENTRE LES SOUSSIGNES CI-APRES DESIGNES**

1) ACHETEUR (Identité - adresse) .....  
N° de cheptel : .....

2) VENDEUR (Identité - adresse) .....  
N° de cheptel : .....

LISTE DES BOVINS CONCERNES		N° d'identification	Prix arrêté à la somme de
1		6	
2		7	
3		8	
4		9	
5		10	

Date de livraison : le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Tout bovin introduit est isolé 15 jours minimum et jusqu'à obtention des résultats d'analyse. Tout bovin avec une réaction NON-NEGATIVE vis à vis des maladies recherchées est maintenu isolé jusqu'à sa reprise par le vendeur.

Les prélèvements de sang et/ou de fèces sont effectués par le vétérinaire sanitaire de l'élevage introducteur. Cochez la case correspondant à la situation où des bovins introduits.

Le ou les bovins introduits bénéficient d'une dérogation au contrôle IBR à l'introduction (bovins issus de cheptel indemne IBR avec transport maîtrisé), les prélèvements sont à réaliser dans les 10 jours après la livraison.

Le ou les bovins introduits ne bénéficient pas d'une dérogation au contrôle IBR à l'introduction, les prélèvements sont à réaliser **15 à 30 jours après la livraison.**

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

Le VENDEUR s'engage à reprendre TOUS LES ANIMAUX REAGISSANTS à l'endroit où ils ont été livrés et à rembourser à l'acheteur les sommes perçues du fait de cette vente, à l'exclusion de tous frais ou débours, si l'un d'entre eux présente un résultat NON-NEGATIF à l'un des examens suivants :

- PARATUBERCULOSE : sérologie (ELISA) sur sang et/ou test PCR sur fèces.
- BVD (maladie des muqueuses) : examen virologique (ELISA antigénémie, PCR) sur sang.
- BESNOITIOSE : sérologie (ELISA) sur sang.
- NEOSPOROSE : pour les femelles, sérologie (ELISA) sur sang.
- AUTRE : .....

L'ACHETEUR dispose d'un délai de 45 jours à partir de la date de livraison des animaux pour notifier le résultat au vendeur (par lettre recommandée avec A/R) et lui fournir copie des résultats du laboratoire. Il devra maintenir les animaux désignés ci-dessus ISOLEES de son troupeau jusqu'à leur reprise par le vendeur.

Le VENDEUR exécutera ledit ENGAGEMENT dans les cinq jours suivant la date de réception de la lettre recommandée. .... le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

### Informations sur la Chaîne Alimentaire (ICA)

#### Modifications 2018 => nouvelle ASDA

**ATTESTATION SANITAIRE**

N° Titulaire Code Pays Numéro National Sexe Type Bovin Date de naissance Nom de l'exploitant

Type race des parents Numéro d'exploitation Numéro national de la mère portuse

Signature de l'éleveur (2)

Le mélange à ne pas envoyer, à l'abattage, cet animal n'est sous délai d'attente de traitement médicamenteux.

Un animal peut subir le mort de bovin s'il ne quitte pas son exploitation de référence OU valable 30 jours à compter de la date de sortie du bovin de l'exploitation de référence.

Mouvements de l'animal

Exploitation	Date entrée (cause)	Date sortie	Exploitation	Date entrée (cause)	Date sortie

**A remplir lors d'ICA à transmettre**

Zone à compléter par l'éleveur qui introduit ce bovin dans l'exploitation

Zone à compléter par le vétérinaire sanitaire qui réalise la visite

Transmissions d'informations sur la chaîne alimentaire

J'affirme que ce bovin :

- a subi récemment un traitement pour lequel le délai d'attente viande n'est pas terminé. Cet animal ne doit pas être présenté à l'abattage
- provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de salmonellose clinique. In premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois
- provient d'un lot ayant fait l'objet d'une autre information sur la présence de cysticercoses
- présente un risque ...
- qui a été notifié par l'administration et qui doit faire l'objet de mesures de gestion particulières
- présente un risque avéré nécessitant des mesures de gestion

Description du risque identifié par le détenteur : .....

CE DOCUMENT SANITAIRE DE CIRCULATION DOIT ETRE RETOURNE A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE (DE LA COHESION SOCIALE ET) DE LA PROTECTION DES POPULATIONS OU A LA DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES OU AU GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE

## Pour plus de renseignements :

- ➔ Brucellose, tuberculose, ASDA : Christophe LE MAUX.
- ➔ Varron, IBR, BVD, paratuberculose, besnoitiose, néosporose : Dr Boris BOUBET.

Pour une information plus complète, consultez notre site [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) :

- ➔ L'article du 23/05/2018 : « Mouvements d'animaux »
- ➔ Les articles consacrés à la paratuberculose (29/08/2018), la besnoitiose (28/11/2018) et la néosporose (22/12/2017)
- ➔ Le billet de garantie conventionnelle

# Contrôle aux mouvements



## CONTROLES AUX MOUVEMENTS

### AVANT LE DEPART

Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel vendeur dans les 15 jours avant le départ du bovin

**IBR** Cheptel non-indemne d'IBR : dépistage IBR dans les 15 jours précédant le départ du bovin sauf pour les bovins à destination de l'abattoir ou d'ateliers d'engraissement en bâtiment dédié

Pour toute introduction (**ACHAT** et tout autre **RETOUR** ou **ENTREE** dans le cheptel) :

**SOLEMENT DU BOVIN PENDANT 15 JOURS MINIMUM**

et, lors de réalisation d'analyses, jusqu'à obtention des résultats

### BOVINS : CONTROLES D'INTRODUCTION

Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel introducteur

SYSTEMATIQUES	Brucellose	Sérologie individuelle sur bovins > 24 mois si délai de transfert est > à 6 jours.	
	Tuberculose	Tuberculation sur les bovins > 6 semaines si le délai de transfert est > à 6 jours.	
	Varron	Traitement sauf bovins avec mention zone ou cheptel assaini sur ASDA.	
	IBR	Dépistage IBR 15 à 30 jours après l'arrivée dans le cheptel introducteur. Drogation au contrôle IBR possible pour les bovins « indemne d'IBR » avec un transport maîtrisé sans rupture de charge. Demande de drogation à fournir à GDS Creuse. Toute introduction de bovins positifs et/ou vaccinés est interdite sauf en ateliers d'engraissement en bâtiment dédié.	
VOLONTAIRES	BVD	PCR de mélange sauf bovin connu non-IPI.	Prise en charge totale.
	Paratuberculose	Sérologie individuelle et PCR sur fèces, bovin > 18 mois sauf si issu d'un cheptel sous apport de garantie paratuberculose.	Prise en charge de 50 % des frais d'analyses si BGC.
	Besnoitiose	Sérologie individuelle sur les bovins d'autres départements	
	Néosporose	Sérologie individuelle sur les femelles	
<b>Prises en charge avec l'aide du Conseil Départemental</b>			

## Un panel d'analyses à adapter à chaque situation

L'évolution de la réglementation, notre situation épidémiologique très favorable pour la brucellose, la tuberculose et l'IBR permettent, sous certaines conditions, des dérognations aux analyses pour ces maladies. Il est par contre nécessaire d'être vigilant vis à vis d'autres pathologies, qu'elles soient déjà largement dépistées comme les BVD et paratuberculose ou plus nouvelles comme les besnoitiose ou néosporose. Le tableau vous donne les principales indications. Nous vous apportons quelques éléments complémentaires.

## IBR, à contrôler 15 à 30 jours après l'arrivée du bovin dans le cheptel

Le risque de contamination le plus important se situe aujourd'hui entre le cheptel de départ et celui d'arrivée, d'où l'évolution de la réglementation qui impose de réaliser le contrôle IBR à l'introduction 15 à 30 jours après l'arrivée du bovin dans le cheptel, 15 jours étant le temps minimum pour observer la séroconversion. Une dérognation au contrôle IBR peut intervenir si le bovin est issu d'un « cheptel indemne en IBR » avec un transport direct entre les cheptels d'origine et d'arrivée. Une demande est alors à effectuer auprès de nos services.

## BVD : tout bovin introduit pour l'élevage doit avoir un statut BVD

L'introduction est une cause de contamination BVD des troupeaux. Depuis 2006, chaque bovin avec contrôle d'introduction est testé pour s'assurer qu'il n'est pas IPI, GDS Creuse prenant en charge à 100 % les frais d'analyse. L'augmentation des dérognations IBR associée à un relâchement sur le dépistage de la BVD constitue un risque sanitaire global vis-à-vis de cette maladie. **Le contrôle BVD de tout bovin introduit pour l'élevage sans statut BVD doit donc être systématique.**

## Paratuberculose : dépistage sur les plus de 18 mois

Même si certaines races sont plus sensibles, la paratuberculose peut toucher tous les bovins. Son dépistage est conseillé sur tous les animaux de plus de 18 mois.

## Besnoitiose, un cas identifié en Creuse

La besnoitiose est une maladie émergente avec une progression inquiétante. Le 1<sup>er</sup> cas creusois a été identifié. Face à cette situation, pour limiter l'introduction de cette maladie, un dépistage à l'introduction est à effectuer avec BGC sur tout bovin provenant d'un autre département.

## Néosporose, un contrôle de toute femelle destinée à la reproduction

La néosporose est une maladie parasitaire, la transmission se faisant par l'ingestion de fourrages contaminés par des déjections de chien ou verticalement de la mère à la fille. Sur les bovins, cela peut provoquer des avortements, les races laitières semblent plus sensibles mais des cas ont été mis en évidence sur des vaches allaitantes avec le kit d'analyses avortement. Un contrôle néosporose est donc recommandé sur toute femelle destinée à la reproduction.



## Des aides techniques et financières de GDS Creuse

Lors de tout résultat positif, nous prenons contact avec le vétérinaire sanitaire et l'éleveur, pour étudier les actions complémentaires à mettre en place.

**Nous prenons en charge, avec la participation du Conseil Départemental, le dépistage systématique virologique BVD PCR et 50 % des frais des autres analyses lors de l'utilisation du BGC.** Le surcoût analytique se situe ainsi autour d'une quinzaine d'euros à comparer à la valeur du bovin introduit et aux risques sanitaires, donc, notamment économiques, pour mon élevage.

# IBR

Pour faciliter vos commercialisations

## Finaliser l'assainissement IBR...

- ▶ Une situation départementale favorable
- ▶ > 97 % de cheptels certifiés
- ▶ < 1 % de cheptels positifs

### ... avec un renforcement des actions dans les cheptels positifs...

- ▶ Dépistage à partir de l'âge de 12 mois
- ▶ Pas de commercialisation possible des bovins positifs vers l'élevage

### ... avec un accompagnement technique et financier de GDS Creuse

## ... pour alléger les dépistages et faciliter les échanges



## IBR qu'est-ce que c'est ?

La rhinotrachéite infectieuse bovine ou IBR est une maladie virale spécifique des bovinés. Les deux manifestations cliniques les plus rencontrées sont : la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) avec une atteinte du système respiratoire et la vulvo-vaginite pustuleuse infectieuse (IPV) sur la fonction reproduction. La contamination s'effectue par contact étroit entre les bovins, le plus souvent de mufler à mufler, le virus est peu résistant dans le milieu extérieur. Lorsque le virus IBR infecte un animal, il se dissémine dans son organisme. Il induit des réactions de défense (immunité) avec l'apparition d'anticorps (sérologie positive dans les 15 jours qui suivent l'infection). Toutefois, l'animal n'arrive pas à se débarrasser du virus (c'est ce qu'on appelle la latence) et peut le réexcréter sous l'effet de certains facteurs (stress). L'IBR n'est pas une zoonose (maladie contagieuse à l'homme). C'est une maladie réglementée en France ; au niveau communautaire, il s'agit d'une garantie supplémentaire.

## Mention positif IBR

Pour tout bovin positif, la mention « Bovin positif en IBR » et la surimpression « POSITIF IBR » apparaissent sur l'ASDA



BOVIN NON  
DEPISTE IBR  
BOVIN NON  
DEPISTE IBR

## Etiquette Bovin non dépisté IBR

L'étiquette « Bovin non dépisté IBR » est à coller sur l'ASDA des animaux venant de cheptels en assainissement ou en cours de qualification destinés à l'abattoir ou à un atelier dérogatoire. Elle dégage l'éleveur de sa responsabilité et informe les acquéreurs ultérieurs de l'absence de dépistage avant le départ.

## Pour plus de renseignements :

→ Dr Boris BOUBET.

## Pour une information plus complète, consultez notre site [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) :

→ L'article du 12/09/2018 « L'IBR en Creuse, l'éradication en vue »

→ L'onglet « garanties élevages » pour savoir si un cheptel français est sous appellation IBR

# IBR, l'éradication en vue



Nouvel arrêté IBR - Principales mesures mises en application au 01/07/2016

A l'échelle du cheptel			A l'échelle du bovin				
4 catégories de cheptels	Prophylaxies	Contrôle avant départ	Statut bovin et ASDA		Destination possible	Séparation des circuits	Introduction en élevage (ASDA verte)
Indemne IBR	(ZEF : 20 % ≥ 24 mois) ≥ 24 mois	Pas de contrôle			Toute destination : élevage, engraissement et abattoir	« propre »	<i>Dérogation possible : Cheptel départ indemne</i> <i>Transport maîtrisé</i> <i>Contrôle 15 à 30 jours après son introduction</i>
En cours de qualification		Contrôle de tout bovin 15 jours avant la sortie (sauf à destination abattoir ou atelier d'engraissement en bâtiment dédié)	Négatif	Verte			
En cours assainissement	Négatif						
	Positif		Marquage « Positif IBR » sur l'ASDA verte	Seulement engraissement en bâtiment dédié et abattoir	« sale »	Ne peut pas être introduit en élevage	
Non-conforme	Pas de vente pour l'élevage	Positif ou Négatif					

## IBR en Creuse

Le nombre de cheptels détenant des animaux positifs est passé de 33 en 2017 à 24 en 2018 !

### A terme, un allègement de prophylaxie

Le taux de cheptels détenant des animaux positifs en IBR était de 0,89 % au 31/08/2018. Dans les zones à situation épidémiologique favorable (taux inférieur à 1 % pendant deux ans consécutifs), la qualification IBR est maintenue par contrôle de 20 % des bovins ou par contrôle annuel du lait de mélange.

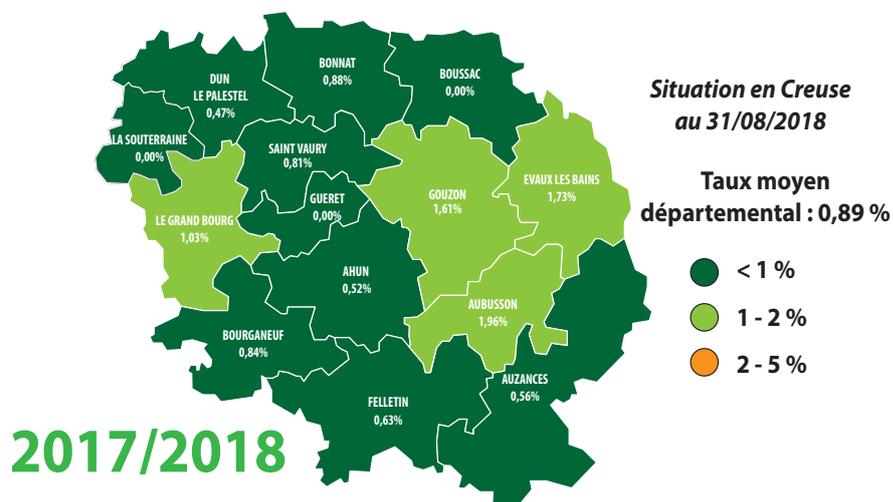
### La certification facilite les échanges :

- ➔ Plus de 2.200 dérogations au contrôle à l'introduction IBR pour 8.500 bovins.
- ➔ 300 attestations « cheptel indemne IBR » ont été délivrées pour des exportations.

## Un arrêté ministériel fixant de nouvelles règles aux mouvements

L'arrêté ministériel IBR renforce l'assainissement des troupeaux avec des restrictions à la circulation des bovins reconnus infectés et des demandes de contrôle pour les bovins issus de cheptels n'ayant pas le statut « indemne d'IBR » (moins de 3 % des cheptels en Creuse).

### Pourcentage de cheptels positifs en IBR par canton



### GDS Creuse accompagne les élevages en assainissement

L'accompagnement de GDS Creuse est technique (informations et actions lors de résultats positifs, suivis des cheptels en assainissement) et financier (mutualisation du coût des analyses, aides à la vaccination).

Comme chaque année, en début de campagne, nous avons contacté les éleveurs avec moins de 10 bovins positifs au sein de leur cheptel pour les sensibiliser et leur conseiller d'éliminer leurs derniers animaux positifs.

# Paratuberculose : méthodologie de **prévention** et de **lutte**

## Introduction de bovins

Statut du cheptel d'origine	Bovin issu d'un cheptel sous apport de garantie	Liste des cheptels sous apport de garantie paratuberculose sur <a href="http://www.gdscreuse.fr">www.gdscreuse.fr</a>
Contrôle à l'introduction	Bovin de plus de 18 mois (si plus jeune, contrôle différé)	 Sang : sérologie (bovin non-issu d'un cheptel sous apport de garantie)  Bouse : PCR
<b>Reprise de terrains</b>		
Situation du cheptel présent précédemment	Présence de paratuberculose	Pas de jeunes bovins à pâturer pendant 12 mois
<b>Suspicion</b>		
Tout bovin avec une diarrhée chronique	Isolement de l'animal Prélèvements => diagnostic	 Sang : sérologie  Bouse : PCR et coprologie
<b>Assainissement (suspicion confirmée)</b>		
Détection	Contrôle annuel de tous les bovins de plus de 24 mois	Isolement, élimination positifs et dernier descendant
Maîtrise des risques de contaminations	Limitier contamination jeunes Augmenter résistance	Suivi annuel GDS Creuse - vétérinaire
<b>Sortie plan d'assainissement</b>		
Atteinte des critères de sortie	Plus de clinique, plus de positifs dans l'élevage, pas de réforme de positifs depuis 2 ans, deux séries de résultats négatives	Durée moyenne du plan : 7 ans
<b>Apport de garantie de cheptel</b>		
Poursuite en apport de garantie de cheptel paratuberculose	Acquisition : deux contrôles annuels négatifs sur tous les plus de 24 mois	Maintien : 1 <sup>er</sup> contrôle annuel sur tous les plus de 24 mois puis tous les deux ans sur les 24 à 72 mois

Pour plus de renseignements :

→ Dr Boris BOUBET.

Pour une information plus complète, consultez notre site [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) :

- L'article du 29/08/2018 « Se protéger et intervenir rapidement en cas d'alerte »
- Le dossier paratuberculose dans l'onglet « Boîte à outils bovins »
- L'onglet « garanties élevages » pour savoir si un élevage creusois est sous apport de garantie en matière de paratuberculose

## PARATUBERCULOSE

Face à cette maladie inguérissable d'impact économique important

### Je prends des précautions...

#### Je ne l'introduis pas

- ▶ Cheptels sous apport de garantie
- ▶ Contrôle à l'introduction

#### Je l'élimine en étant vigilant et constant dans les actions de mon plan d'assainissement

- ▶ Détection et élimination
- ▶ Maîtrise des risques de contamination

... avec un accompagnement technique et financier de GDS Creuse

... afin de ne pas être confronté

**L**a paratuberculose bovine reste une maladie insidieuse avec des conséquences économiques importantes et une maîtrise difficile.



## Un impact économique accru

Après des années d'incubation, la maladie se déclenche progressivement avec apparition de diarrhée et amaigrissement, conduisant à la cachexie. Tout traitement est alors illusoire. Depuis l'interdiction d'introduction d'un animal malade en abattoir, l'impact de la paratuberculose se trouve augmenté. Dès l'apparition de signes cliniques, un bovin paratuberculeux ne présente plus de valeur. Sa destination finale sera l'équarrissage.

## Une maîtrise difficile...

Trois caractéristiques de cette maladie conditionnent les plans de lutte et de prévention :

- ➔ Un germe très résistant dans le milieu extérieur, tout particulièrement en milieu acide.
- ➔ Un germe se développant très lentement chez le bovin. La contamination a lieu souvent dans les premiers mois de vie et les premiers symptômes apparaissent, en cheptel allaitant, entre 2 à 4 ans dans 50 % des cas, beaucoup plus tard (jusqu'à l'âge de 10 ans et plus) pour les 50 autres %.
- ➔ Des analyses disponibles pour détecter les bovins atteints imparfaites puisque la détection des bovins infectés ne peut intervenir que 2 ans minimum après l'infection, lorsqu'ils sont en phase d'excrétion (PCR) ou à un stade d'infection avancé (ELISA).

## Plus l'intervention sera précoce, moins le plan d'assainissement sera long et coûteux

Le plan de lutte s'appuie sur deux catégories de mesures :

- ➔ la détection et la réforme précoce des animaux excréteurs et de leur dernier descendant
- ➔ la maîtrise sanitaire des risques de contamination.

## La Creuse, un département en pointe sur le dépistage

Le 1<sup>er</sup> apport d'un plan d'assainissement est la disparition des cas cliniques. 353 élevages sont engagés et nous constatons une augmentation régulière du nombre de cheptels sous apport de garantie, preuve que le dépistage sérologique annuel et des mesures sanitaires rigoureuses permettent de maîtriser la maladie dans un élevage. Ce dépistage est également systématique pour tous les éleveurs adhérents au Herd Book Limousin.

Suivi paratuberculose en Creuse campagne 2017 - 2018	
<b>Elevages engagés dans le dépistage</b>	<b>353</b>
<b>Elevages HBL sous apport de garantie</b>	<b>91</b>
<b>Elevages non HBL sous apport de garantie</b>	<b>89</b>
<b>Elevages en cours d'acquisition</b>	<b>22</b>
<b>Elevages en assainissement</b>	<b>151</b>

## Un contrôle à l'introduction à réfléchir

En cas d'introduction de bovins dans votre cheptel, deux éléments sont indispensables :

- ➔ Connaître le statut du cheptel d'origine
- ➔ Réaliser un contrôle d'introduction associant analyses sanguine et de fèces si l'animal a plus de 18 mois. GDS Creuse, avec l'aide du Conseil Départemental, prend en charge 50 % des frais d'analyses lors d'utilisation du billet de garantie conventionnelle.



**Le respect strict des mesures sanitaires avec un accompagnement de GDS Creuse**

La réussite de la prévention et de la lutte contre la paratuberculose passe par un strict respect des mesures sanitaires : précautions à l'introduction pour éviter son entrée, mise en place rapide et respect des mesures préconisées en cas de présence dans l'élevage. Notre investissement dans cette action est technique (outils collectifs pour la prévention et la lutte et le suivi individuel, en relation avec le vétérinaire de l'élevage) et financier (aides aux analyses et visites).

## QU'EST-CE QUE LA BVD ?

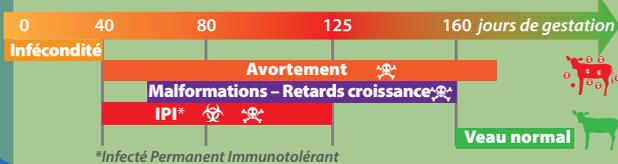
La **BVD** (Diarrhée Virale Bovine) ou maladie des muqueuses est une **maladie virale très contagieuse des bovinés** qui se transmet par contact ou par transmission verticale, de la mère au fœtus.

Le **pouvoir immunodépresseur** du virus favorise une **augmentation** en nombre et en gravité **des diarrhées et des gripes**.

### Contamination d'un bovin non-gestant non-protégé



### Contamination d'une vache gestante non-protégée



Selon le stade de gestation, les impacts sont variables, d'un passage inaperçu, à des **problèmes de reproduction**, des **retards de croissance**, ou la naissance d'**IPI (Infectés Permanents Immunotolérants)**, excréteurs en permanence de ce virus avec une **faible espérance de vie**.

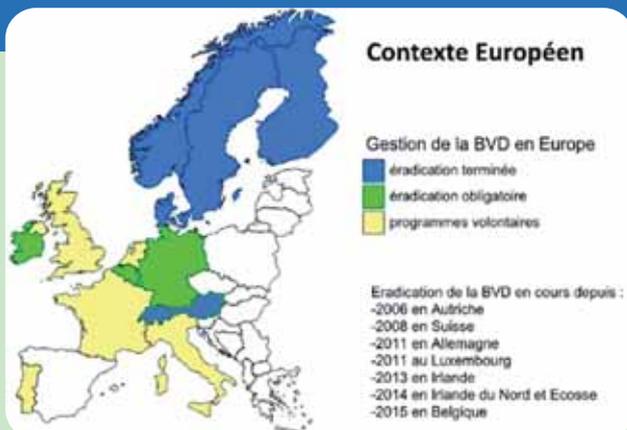
## UN PLAN NATIONAL D'ÉRADICATION

Un **arrêté ministériel** est sur le point de paraître ayant pour objet la mise en œuvre d'un **programme national d'éradication de la BVD** avec :

- L'attribution d'un **statut** aux bovinés ou aux troupeaux vis-à-vis de la **BVD**.
- Le déploiement d'un **dispositif de surveillance**.
- La **généralisation de l'assainissement** des troupeaux infectés par l'**élimination des IPI**.

Ses **objectifs** sont les suivants :

- **Stopper les pertes sanitaires** et économiques de la BVD.
- **Assurer la sérénité des éleveurs** dans leur travail.
- **Assurer la valorisation commerciale** des bovins en relation avec l'**évolution des exigences sanitaires** de la **BVD** en **France** et à l'**étranger**.



## UN IMPACT ÉCONOMIQUE

Le coût de la maladie pour la **ferme France** peut être évalué à **plus de 30 millions d'euros par an**.

A l'**échelle individuelle**, les coûts de la BVD sont importants pour l'éleveur touché. Au-delà des **IPI** formés et de leur mort, elle entraîne une **baisse de productivité**, une **augmentation des pathologies** et de la **charge de travail**.



La **perte moyenne** se situe autour de **8.000 €** en **élevage laitier** et **3.000 €** en **élevage allaitant**.

Ainsi, dans un **élevage infecté**, la **BVD** coûte de **46 à 83 € par bovin et par an**, soit ramené à l'**ensemble des cheptels**, **6,90 à 12,50 € par bovin et par an**.

## UN DÉPISTAGE PRÉCOCE DES IPI

Obtenir **simplement et rapidement** le **statut BVD** d'un animal est possible avec le **prélèvement** d'un morceau de **cartilage** grâce aux **boucles auriculaires**.



L'**échantillon** est acheminé au **laboratoire** d'analyses selon les **modalités définies** par votre **GDS**

C'est une **méthode simple, précoce et fiable** que **vous réalisez** lors de l'**identification** de votre **veau**.

Pour plus de renseignements :

→ Dr Boris BOUBET.

Pour une **information plus complète**, consultez notre site [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) :

→ L'article du 06/09/2018 « La BVD en Creuse, un état des lieux encourageant »

→ Le dossier BVD dans l'onglet « Boîte à outils bovins »

# UN PLAN D'ACTION CREUSOIS AVEC UNE AIDE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE À CHAQUE ÉTAPE

## 1- J'évite la contamination de mon troupeau

- Contrôle de tout bovin introduit avec isolement strict pendant 15 jours. **PCR mélange prise en charge à 100 % par GDS Creuse.**
- Eviter le contact des animaux en début de gestation avec le voisinage

## 2- Je repère la circulation virale dans mon cheptel

Le dépistage se fait en **sérologie** lors de la prophylaxie (mélanges sur les 24-48 mois en sang ou lait de grand mélange). Si l'éleveur a vacciné avec un vaccin marqueur, le passage aux laitonnnes est recommandé.

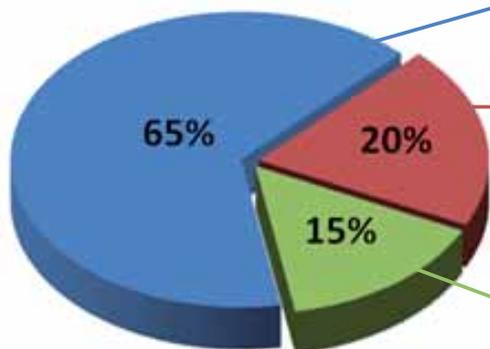
Si le résultat est positif, il y a une suspicion de circulation virale dans le cheptel, un plan d'assainissement est alors proposé.

**Prise en charge à 100 % des analyses de mélange en sérologie**

## 3- Je détecte et j'élimine le plus rapidement possible les IPI

- Visite d'élevage de mise en place du plan d'assainissement. **Prise en charge de la visite de mise en place du plan d'assainissement avec votre vétérinaire.**
- Dépistage **virologique** de mélange des 0-30 mois. **Prise en charge à 100 % des analyses de mélange en virologie.**
- Dépistage **virologique** de tous les veaux naissants par prélèvement de cartilage auriculaire. **Prise en charge du surcoût de la boucle d'identification préleveuse de cartilage et prise en charge à 100 % de l'analyse cartilage mélange.**
- Elimination des IPI. **Aide à l'élimination pour euthanasie ou vers l'abattoir à hauteur de 150 € par IPI s'il est sorti dans les 2 mois suivant la détection.**

## Bilan de la 1<sup>ère</sup> campagne de dépistage



- Taux de séronégatifs
- Taux de séropositifs avec vaccination
- Taux de séropositifs sans vaccination

## Préconisations 2018-2019

- Pour les cheptels avec résultats sérologiques négatifs, poursuite du suivi sérologique.
- Pour les cheptels avec résultats sérologiques positifs avec vaccination BVD identifiée, information en amont des prophylaxies des éleveurs et vétérinaires concernés pour une orientation vers le dépistage des laitonnnes au moment des prophylaxies.
- Pour les cheptels avec résultats sérologiques positifs sans vaccination BVD identifiée, boucles de prélèvement du cartilage auriculaire sur tous les veaux à la naissance.



### Une action forte de GDS Creuse, une mobilisation de tous attendue

Du fait de l'impact économique majeur de la BVD dans les élevages et du contexte européen, les administrateurs de GDS France ont voté la mise en place d'un plan d'éradication au niveau national. La réussite du plan creusois repose sur une adhésion collective et le respect des mesures sanitaires de base. Un retour sur investissement est envisageable entre 3 et 9 ans après le démarrage.

# BVD OBSERVATOIRE

Quelle BVD près de chez vous ?



Retrouvez les génotypes de BVDv  
circulants près de chez vous.

Demandez à votre délégué vétérinaire  
Ceva pour participer à cette grande  
enquête épidémiologique.

[www.bvdobservatoire.com](http://www.bvdobservatoire.com)



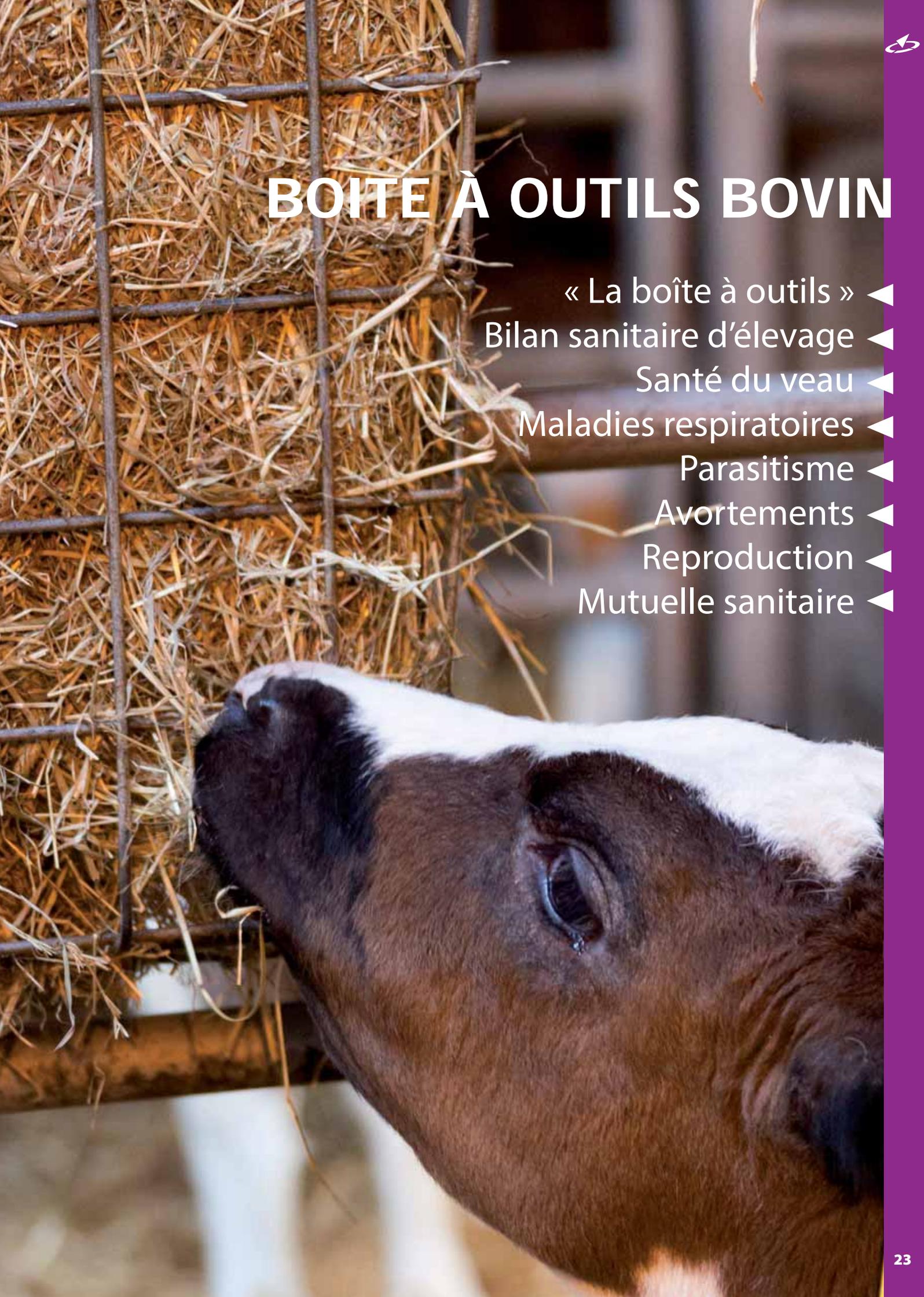
**reprodAction**

La maîtrise de la reproduction en Action

Ceva Santé Animale  
[www.ceva-santeanimale.fr](http://www.ceva-santeanimale.fr)

Ensemble, au-delà de la santé animale





# BOITE À OUTILS BOVIN

- « La boîte à outils » ◀
- Bilan sanitaire d'élevage ◀
- Santé du veau ◀
- Maladies respiratoires ◀
- Parasitisme ◀
- Avortements ◀
- Reproduction ◀
- Mutuelle sanitaire ◀

Outils	Aides techniques et financières	Bilan 2017-2018	Perspectives 2018-2019
<b>IBR</b> pages 16-17	Mutualisation coût des analyses Aides à la vaccination (50 %)	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 97 % de cheptels certifiés</li> <li>0,9 % de cheptels positifs 102.415,85 € d'aide</li> </ul>	<b>Finalisation</b> de l'éradication, orientation vers une ZEF et allègements de prophylaxie IBR à court terme
<b>Paratuberculose</b> pages 18-19	Garanties de cheptel Plans d'assainissement, suivi Aides aux analyses (20 %) Mutuelle sanitaire	Augmentation assainissement 353 cheptels dépistés <ul style="list-style-type: none"> <li>173 en plan de maîtrise</li> <li>180 sous apport de garantie 65.276,81 € d'aide</li> </ul>	Poursuite de l' <b>accompagnement</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>Cheptels en apport de garantie</li> <li>Cheptels en assainissement</li> </ul>
<b>Maladie des muqueuses ou BVD</b> pages 20-21	Plan national d'éradication Prise en charge analyses sérologiques (prophylaxies, laitannes...) et virologiques (introductions, cartilages auriculaires, contrôles 0-24 mois...) Visite cheptels infectés	Plan d'éradication, 1 <sup>re</sup> campagne : <ul style="list-style-type: none"> <li>Introductions : 25 bovins viro +</li> <li>Prophylaxies : 2/3 élevages séro -, 1/3 séro +</li> <li>88 cheptels classés infectés 119.175,90 € d'aide</li> </ul>	Plan d'éradication, 2 <sup>e</sup> campagne : <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Maîtrise des introductions</b></li> <li><b>Repérage des élevages à circulation virale</b></li> <li><b>Assainissement des élevages infectés</b></li> </ul>
<b>BSE prérempli</b> page 25	Bilan reproduction et sanitaire Définition priorité sanitaire	Un outil de plus en plus utilisé Des demandes de réédition	<b>Envoi à chaque éleveur</b> au cours de l'été <b>NOUVEAU</b> : à la demande, <b>impression BSE prérempli actualisé</b>
<b>Santé du veau</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préparation campagne de vêlages</li> <li>Gestion de l'urgence</li> </ul> Pages 26-27	Recherche facteurs infectieux Contrôle transfert immunitaire Statut oligoéléments Aides aux analyses (100 % analyses transfert immunitaire, 50 % autres analyses)	<ul style="list-style-type: none"> <li>147 élevages analyses fèces</li> <li>14 élevages transferts immunitaires</li> <li>6 élevages statuts oligoéléments 1.327,79 € d'aide</li> </ul>	Poursuite <b>prise en charge à 100 %</b> des analyses <b>contrôle transfert immunitaire</b> Sensibilisation augmentée pour utilisation : <ul style="list-style-type: none"> <li><b>En début de périodes de vêlages</b></li> <li>Lors de <b>toute maladie néonatale</b></li> </ul>
<b>Maladies respiratoires</b> pages 28-29	Kit diagnostic virus, bactéries Aides aux analyses (50 %)	<ul style="list-style-type: none"> <li>26 élevages 2.168,68 € d'aide</li> </ul>	Poursuite du <b>kit diagnostic, facile</b> à mettre en place, incluant les <b>pathogènes respiratoires les plus importants</b>
<b>Parasitisme</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Grande douve, paramphistome</li> <li>Strongles</li> </ul> Pages 32-33	Protocole analytique Aides aux analyses (50 %)	Une utilisation régulière : <ul style="list-style-type: none"> <li>114 plans complets 4.057,11 € d'aide</li> </ul>	Renforcement <b>sensibilisation</b> Poursuite du <b>dosage du pepsinogène</b>
<b>Avortements</b> pages 34-35	Kit diagnostic facteurs infectieux Aides aux analyses (kit CRSSA, prise en charge 75 %)	Une bonne utilisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>67 élevages 10.130,42 € d'aide</li> </ul>	Poursuite du dépistage de 11 valences pour le <b>kit diagnostic direct</b>

Pour plus de renseignements,

retrouvez chaque outil présenté spécifiquement dans votre **GDS MEMO 2019**

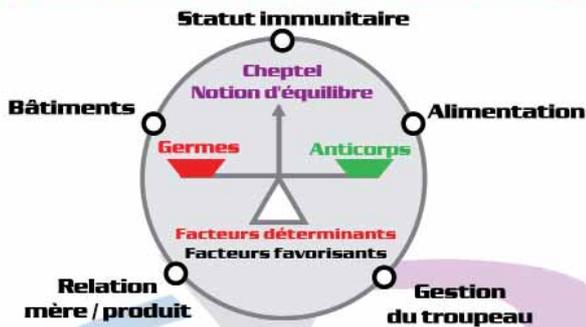
**Pour tous les plans** : Pour la mise en place et le suivi, une prise en charge de la 1<sup>ère</sup> heure de visite par le vétérinaire traitant est effectuée à hauteur de **50 %** avec une aide plafonnée à **40,00 €**.

Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, **une visite d'élevage par un vétérinaire de GDS Creuse**, en collaboration avec le vétérinaire traitant de l'élevage peut être réalisée.

# Le bilan sanitaire d'élevage

## Une opportunité d'analyse et d'adaptation

### Des axes de progrès à définir ...



### ... pour optimiser ses bénéfices

Exemple : 80 vêlages sur une campagne

IVV = 370 jours  
80 naissances  
+  
2% de mortalité  
78 veaux vendus

IVV > 400 jours  
74 naissances  
+  
15% de mortalité  
63 veaux vendus

Un déficit de 15 veaux sur 12 mois

## Le BSE prérempli, qu'est-ce que c'est ?

Le BSE prérempli fournit une synthèse des données que vous enregistrez dans le cadre de vos obligations réglementaires. Il se compose de :

- Vos données d'identification (source : Service Elevage de la Chambre d'Agriculture) qui permettent d'illustrer les mouvements, mortalités, résultats de reproduction...
- Vos données enregistrées par GDS Creuse en matière de suivi des maladies soumises à prophylaxies de cheptel ou d'introduction et/ou des dépistages ponctuels.
- Vos bilans des pathologies à renseigner à partir de votre carnet sanitaire.

Au-delà des obligations réglementaires, votre BSE vous permet une analyse sanitaire annuelle de votre cheptel et ainsi une adaptation de votre plan d'intervention.

## Pourquoi réaliser un bilan d'élevage ?

La 1<sup>ère</sup> étape de notre concept « Le sanitaire ... j'adhère ! » passe par un bilan reproduction (productivité numérique) et sanitaire de votre troupeau. La connaissance de la productivité numérique est primordiale à deux titres. D'une part, elle impacte l'EBE, d'autre part, elle illustre l'équilibre sanitaire de votre élevage. Avec ce document, vous pouvez identifier les points forts et à améliorer en matière de résultats de reproduction. A partir des données sanitaires issues de votre carnet sanitaire, vous pouvez situer votre élevage (situation favorable, dégradée ou très dégradée) pour les différentes pathologies rencontrées par catégorie d'animaux.

## Le Bilan Sanitaire d'Elevage Prérempli

Une opportunité d'analyse et d'adaptation

Je fais mon bilan reproduction et sanitaire...

### Je valorise mes enregistrements

GDS Creuse vous fournit votre BSE prérempli, avec des informations de la Chambre d'Agriculture et en relation avec le GTV23, avec :

- ▶ Le descriptif de mon élevage
- ▶ Les éléments de reproduction
- ▶ Les données sanitaires

### J'analyse pour mieux prévenir

- ▶ Je me situe par rapport aux critères d'alerte
- ▶ Je prends contact avec mon vétérinaire pour la réalisation du bilan sanitaire annuel

### Je définis mes axes de progrès

- ▶ Une réflexion d'analyse et d'adaptation
- ▶ Avec l'aide de la « boîte à outils » GDS Creuse et l'offre de services des vétérinaires

... pour améliorer la rentabilité de mon élevage et sécuriser ma gestion sanitaire



## C'est un élément de base pour la réalisation du BSE annuel avec votre vétérinaire traitant

La prescription des médicaments vétérinaires est possible, d'une part, après réalisation d'un examen clinique systématique des animaux par le vétérinaire avant chaque prescription et, d'autre part, sans examen clinique systématique, dans le cadre du suivi sanitaire permanent. Lorsqu'une attention suffisante est portée par le couple vétérinaire/éleveur, le BSE contribue à améliorer la prévention dans l'élevage. Toute fourniture à votre vétérinaire du BSE prérempli peut intervenir avec votre autorisation. Nous vous invitons donc à échanger avec votre vétérinaire pour optimiser l'utilisation de votre BSE prérempli.

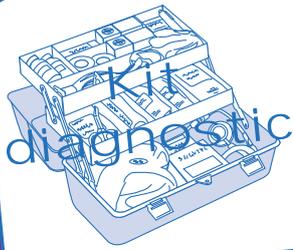


### Pour plus de renseignements :

- contactez Christophe LE MAUX

Pour une information plus complète, consultez notre site [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) :

- L'article du 22/08/2018 « Votre bilan sanitaire d'élevage, une analyse annuelle pour adapter votre gestion sanitaire »



## TRANSFERT IMMUNITAIRE

Pour **préparer ma campagne** ou lors de maladie néonatale

J'estime leur « capital survie »...



### Par période de vêlage, sur des veaux de 2 à 6 jours

- ▶ Prises de sang sur 5 veaux minimum



### Dosage de transfert immunitaire

- ▶ Dosage des IgG
- ▶ Dosage des protéines totales



### Prise en charge totale des coûts

- ▶ Des analyses des transferts immunitaires

Systematique en cas de « Hic » !!!



**Les diarrhées néonatales restent une dominante pathologique.**

20 % des veaux sont atteints dans les 15 premiers jours de vie. 80 % des élevages présentent un taux de veaux malades inférieur à 20 % ; à l'inverse, 80 % des veaux à diarrhées se trouvent dans 20 % des élevages.

L'apparition d'épisodes diarrhéiques dans un élevage découle de la présence de facteurs favorisants permettant le développement de ces phénomènes épidémiques. Une prévention inscrite dans la durée nécessite la détermination de ces facteurs de risques dans l'élevage considéré afin d'adapter la lutte et la prévention.

Pour gérer durablement cette problématique, cela implique de passer par une phase de bilan sanitaire approfondi dans votre élevage : cela correspond à la mise en place, en relation avec votre vétérinaire traitant, du « plan diarrhées » de GDS Creuse.



### Pourquoi le nombre de veaux malades augmente au cours de la saison de vêlages ?

Au cours de la saison de vêlages, deux phénomènes favorisent l'augmentation du nombre et de la gravité des diarrhées. La qualité du colostrum s'amointrit en relation, notamment, avec la qualité de l'alimentation hivernale. La contamination du milieu augmente. Les veaux, relais multiplicateurs, vont multiplier par quelques milliers à quelques milliards le nombre d'agents pathogènes présents. Ainsi,

dans un élevage confronté à un épisode de diarrhées, la saison débute avec pas ou peu de diarrhées qui touchent un nombre réduit de veaux et guérissent facilement. Au fur et à mesure de l'avancement de la saison, le nombre et la gravité des diarrhées augmentent. **C'est la dynamique de contamination.**

### Pour plus de renseignements :

- ➔ Pour les questions techniques : Dr Boris BOUBET
- ➔ Pour la prise en charge financière : Christophe LE MAUX.

Pour une information plus complète, consultez notre site [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) :

- ➔ Le dossier SANTE DU VEAU dans l'onglet « Boîte à outils bovins »



## Quand faut-il intervenir ?

Au-delà de 15 % de veaux malades, une approche spécifique est à mettre en place pour améliorer votre situation et éviter un nouvel épisode. Le « plan diarrhées creusois » permet de répondre à cette problématique, ses résultats sont là pour l'attester.

### LE PLAN DIARRHEES

Le « plan diarrhées creusois » repose sur une approche globale.

Trois types de recherches avec un accompagnement technique et financier

- 1. Recherche des agents infectieux ou parasitaires :** Nous remboursons 50 % des frais d'analyses fèces lorsque l'évaluation du transfert immunitaire est réalisée.
- 2. Transfert de l'immunité :** Nous prenons en charge 100 % des frais d'analyses.
- 3. Statut nutritionnel en oligo-éléments :** Nous prenons en charge 50 % des frais d'analyses si vous réalisez à la fois des analyses fèces (1) et l'évaluation transfert immunitaire (2).

Dès la réception des résultats par GDS Creuse, tout éleveur ayant réalisé des analyses de fèces est informé par courrier et SMS de l'intérêt du contrôle du transfert immunitaire avec une information conjointe de son vétérinaire traitant.



## Le dosage du transfert immunitaire, une réalisation simple, une prise en charge de 100 % des frais d'analyses par GDS Creuse

Le contrôle du transfert immunitaire demande une prise de sang sur trois à cinq veaux sains âgés de 2 à 6 jours. Les frais d'analyse sont pris en charge à 100 % par GDS Creuse grâce à une collaboration avec MSD Santé Animale. Le taux d'IgG renseigne sur la qualité du transfert immunitaire :

- ➔ En dessous de 10 g/l d'IgG, le statut est insuffisant, il faut vérifier la qualité du colostrum, la quantité bue et le délai de prise colostrale.
- ➔ Entre 10 et 20 g/l, le statut est dit marginal, en présence d'une forte pression d'infection, des maladies pourront apparaître.
- ➔ Au-dessus de 20 g/l, le statut est bon, les pathologies sont dues à une très forte pression d'infection.

## Rechercher l'équilibre défenses immunitaires/ agents infectieux

Si un épisode de diarrhée néonatale se déclenche, c'est qu'il y a eu rupture d'équilibre entre les défenses du veau et l'agression des agents pathogènes. On se focalise trop souvent sur l'identification des germes, alors que tous les facteurs favorisants sont à considérer : alimentation des mères, minéralisation, sources d'abreuvement, hygiène et ventilation du bâtiment, chargement des cases, isolement des malades, mélange des tranches d'âge, vaccinations mises en place.

## Que faut-il mettre en place lors de présence d'un épisode diarrhéique ?

### 1 - Identifier et quantifier la problématique

L'apparition de diarrhées vient d'un déséquilibre agents infectieux/défenses immunitaires. Cela implique de quantifier chaque facteur pour déterminer les actions prioritaires à initier.

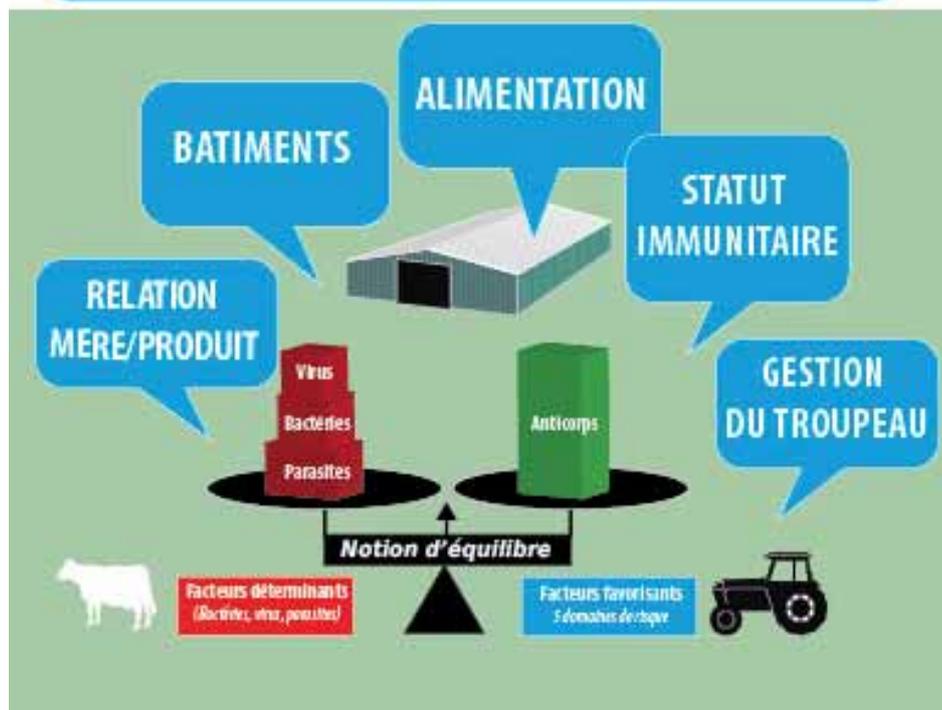
### 2 - Augmenter les défenses immunitaires

L'augmentation du potentiel de défenses du veau (lors de résultats insuffisants du transfert immunitaire) demande l'apport supplémentaire de colostrum qui peut être complété par une vaccination (délai d'action minimal de 15 jours), elle permet l'obtention d'anticorps spécifiques mais n'augmente pas le niveau d'anticorps. Cela implique que lors de qualité insuffisante du colostrum (moins de 60 g/l), la vache étant alors incapable d'augmenter, dans l'immédiat, la concentration de son colostrum en anticorps, un colostrum de complément administré à tous les veaux à la naissance sera plus utile que la vaccination.

### 3 - Limiter la pression infectieuse

Afin que les veaux naissants ne se retrouvent pas dans un milieu hyper contaminé, les vaches non-vêlées seront regroupées et mises dans des cases nettoyées et désinfectées ou dans des lieux n'ayant pas été confrontés à cette problématique depuis plus de 6 mois (notamment pour les élevages en plein-air). Pour limiter toute nouvelle dynamique de contamination, tout nouveau veau diarrhéique sera isolé dès les 1<sup>ers</sup> symptômes.

Je détermine les facteurs de risques de mon élevage



# MALADIES RESPIRATOIRES

Face à une dominante pathologique chez les bovins

**J'applique une méthodologie d'approche en 3 phases...**

**Je traite immédiatement les malades**

- ▶ La prise de température est primordiale
- ▶ Plus l'intervention est précoce, meilleur est le résultat
- ▶ Je respecte la prescription de mon vétérinaire

**Je fais rechercher**

**les agents infectieux responsables**

- ▶ Mon vétérinaire utilise le « kit diagnostic respiratoire »
- ▶ Cela permet d'adapter ma stratégie vaccinale

**Lors de pathologies respiratoires récurrentes, je recherche les facteurs de risque de mon élevage**

- ▶ Diagnostic « bâtiment »
- ▶ Visite « zootechnique »

**... avec un accompagnement technique et financier de GDS Creuse**

**... pour une approche curative et préventive efficace !**



En matière de maladie respiratoire, les agents pathogènes sont nombreux et variés avec des virus, des parasites (strongles pulmonaires), des bactéries, voire certains champignons comme l'aspergillose. En cas de clinique, **le thermomètre doit être votre premier outil** car la fièvre est souvent le premier symptôme observé et

## Kit « diagnostic respiratoire »

### Écouvillonnage Nasal Profond (ENP)



- Contention de l'animal
- Nettoyage de la narine
- Introduction de l'écouvillon en direction des méats dorsaux, en limitant au mieux, les contacts de la tête de l'écouvillon avec la paroi, avant d'être le plus profond possible
- Frottement jusqu'à rosée sanguine (mouvements de va-et-vient) pendant 10 secondes
- Introduction de l'écouvillon sec dans son étui à identifier

En coopération avec MSD Santé Animale, GDS Creuse met à votre disposition un outil facile à mettre en place, incluant les pathogènes respiratoires les plus importants, avec un résultat rapide et une prise en charge de 50 %.

9 pathogènes sont recherchés en PCR, technique très sensible : *Mannheimia haemolytica*, *Pasteurella multocida*, *Histophilus somni*, *Mycoplasma bovis*, BRSV, PI3, BVD et coronavirus, influenza type D.

### Un prélèvement sur 3 bovins avec un accompagnement financier

Lors de pathologie, 3 bovins malades sont à prélever à l'aide d'écouvillons nasaux profonds (ENP) ou, s'il y a un mort, un prélèvement de poumon. Pour bénéficier du kit, votre vétérinaire utilise le formulaire mis à disposition par GDS Creuse. Le reste à charge pour l'éleveur est de 69 € HT par pool analysé (3 ENP ou prélèvement de poumon).

caractéristique de la phase virale. Elle baisse par la suite et on peut avoir une infection bactérienne importante avec une hyperthermie modérée.

Il est rarement possible d'identifier avec précision l'agent causal. Le recours aux analyses de laboratoire s'avère indispensable pour affiner le traitement et mieux cibler la prévention.

### Pour plus de renseignements :

➔ Pour les questions techniques : Dr Boris BOUBET

Pour une information plus complète, consultez notre site [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) :

➔ L'article « maladies respiratoires » du 14/11/2018

➔ Le dossier MALADIES RESPIRATOIRES dans l'onglet « Boîte à outils bovins »



Les troubles respiratoires infectieux sont provoqués par l'action combinée d'agents pathogènes et de facteurs d'élevage (logement, stress, alimentation...). Leur maîtrise efficace demande un diagnostic appuyé sur l'intégration des données épidémiologiques, cliniques, analytiques et des pratiques d'élevage.

## Une nécessaire approche globale de l'élevage en cas de problème

Si un épisode clinique se déclare, c'est qu'il y a eu rupture d'équilibre entre l'immunité des animaux et l'agression des agents pathogènes. Sont alors à vérifier l'alimentation, les transitions alimentaires ou l'accès facile à de l'eau de qualité et en quantité pour tous les animaux. La présence d'abreuvoirs mal placés ou avec un débit insuffisant est souvent constatée, les animaux les plus faibles du lot ne peuvent alors boire comme ils veulent. La présence de différentes tranches d'âge sous le même toit est à proscrire car cela constitue une source d'agents pathogènes. Les animaux plus âgés sont porteurs sains et contaminent les veaux des cases adjacentes.

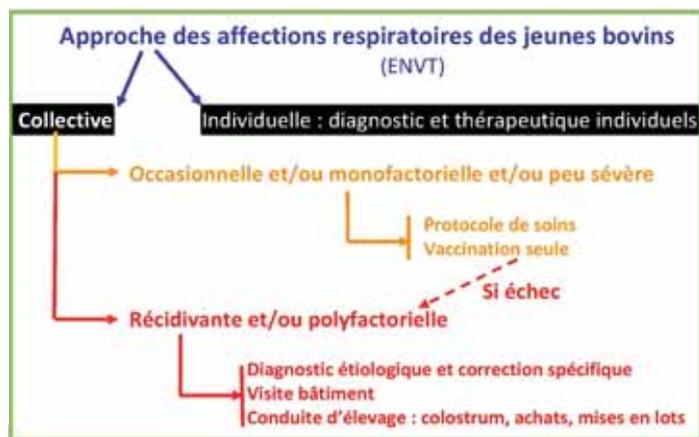
## Un rôle majeur de l'ambiance du bâtiment avec de l'air sans courant d'air

Les animaux produisent chaque jour une forte quantité de molécules toxiques (ammoniac, gaz carbonique...) et d'eau qui sera éliminée par la litière ou sous forme de vapeur d'eau. Pour une stabulation de 50 vaches avec leurs veaux, c'est près de 1.000 litres d'eau à évacuer chaque jour ! L'humidité maintient une litière moite, diminue la capacité des animaux à lutter contre le froid et favorise le développement des agents infectieux.

La ventilation du bâtiment est déterminante pour réguler l'humidité ambiante (80 % maximum) et la température (entre 5°C et 25°C). L'emploi de fumigènes permet d'identifier les flux d'airs et leur vitesse, la totalité du produit devant être éliminé en moins de 5 minutes. Le renouvellement d'air peut être insuffisant si tout est fermé ou néfaste avec apparition de courants d'air si les zones de circulation d'air sont mal conçues. Les mesures correctives passent par l'amélioration de la circulation d'air horizontale, au moyen de filets brise-vent, bardage bois ajouré ou tôles perforées, placés au-dessus des cloisons afin de protéger les animaux de l'air entrant. Si la ventilation statique s'avère insuffisante, une ventilation mécanique peut être nécessaire. Lors de situations récurrentes, une visite d'élevage est à effectuer par votre vétérinaire qui peut solliciter l'aide de GDS Creuse.

## Un bon espace de vie pour les animaux

En lien avec leurs besoins physiologiques et comportementaux, les animaux ont besoin de disposer d'une superficie minimale, ce qui correspond au respect d'une densité maximale (nombre d'animaux/m<sup>2</sup>) au-delà de laquelle on observe une diminution des performances et une augmentation des pathologies et des interactions agressives. La maîtrise des facteurs de risque est un maillon indispensable au contrôle des maladies respiratoires qui ne peut se réduire à la prescription du duo antibiotiques-vaccins. La démarche globale est modulable au cas par cas en fonction de la sévérité de la situation et des possibilités d'aménagement.



La méthodologie générale d'approche des maladies respiratoires des jeunes bovins englobe les aspects classiques du traitement et du diagnostic pour se poursuivre par une approche plus globale destinée aux lots suivants, intégrant alors les principes de la prophylaxie vaccinale et l'évaluation du risque lié au bâtiment et à la conduite d'élevage.

## Un impact économique considérable

En Europe, chaque année, les maladies respiratoires sont responsables de plus de 500 millions d'euros de pertes pour le secteur bovin. Le coût par veau allaitant dans un élevage confronté à un épisode clinique a été estimé à 123 euros. Le plan Ecoantibio, l'usage raisonné des antibiotiques et le bien-être animal demandent une prévention améliorée. Il existe désormais de nombreux vaccins à visée respiratoire. Le choix est à faire en concertation avec votre vétérinaire, en prenant en compte les résultats des analyses des épisodes précédents, l'âge des animaux à protéger, la saison des problèmes. L'enjeu économique est tel que des engraisseurs envisagent de demander une vaccination à la ferme avec une mise sur le marché d'animaux valablement immunisés, avec une plus-value à la clé. Des organisations de producteurs ont déjà mis en place une contractualisation pour un partenariat gagnant-gagnant entre le vendeur et l'acheteur.

Impact de la densité sur les maladies respiratoires

	Taurillons			Veaux laitiers		
	Elevage 1	Elevage 2	Elevage 3	Elevage 1	Elevage 2	Elevage 3
Surface par animal (m <sup>2</sup> )	4,5	4,0	3,5	3,0	2,5	2,1
Nombre d'animaux	9.844	2.082	3.403	50	60	70
Nombre de malades de grippe	640	296	967	11	23	41
Taux de malades de grippe (%)	6,5	14,2	28,4	22,0	38,3	58,6

**Plus les animaux sont serrés... plus ils sont malades !**

Deux études en veaux laitiers en station expérimentale et en engraissement de taurillons mettent en lumière le caractère exponentiel du risque respiratoire quand la densité animale augmente. Pour les taurillons, passer de 4,5 m<sup>2</sup> par bovin à 4 m<sup>2</sup> multiplie par 2 la fréquence des maladies respiratoires, le passage à 3,5 m<sup>2</sup> la multiplie par 4.

# Satisfaction 360

Délitement **garanti** 8 mois\*

Formulation spécifique **mise à l'herbe**

**Sans fer ajouté** pour une disponibilité optimale

Le **parfait** relai rentabilité

\* Publication : Critères d'évaluation de la vitesse de relargage des oligo-éléments de bolus à diffusion lente - Journées Rencontres Recherches Ruminants - Paris décembre 2016



[www.obione.fr](http://www.obione.fr)

Tél. : 03 73 72 04 50

APPLICATEUR  
+ GESTE SIMPLE  
+ ADMINISTRATION LOCALE  
= VEAU PROTÉGÉ

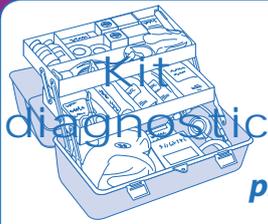


**NOUVEL**  
applicateur  
intranasal



DEMANDEZ CONSEIL À VOTRE VÉTÉRINAIRE





## GRANDE DOUVE PARAMPHISTOME

*Pour raisonner mon  
plan antiparasitaire chaque année*

De novembre à mars,  
période stratégique



**Par lot de pâture :**  
10 animaux pour réaliser  
des sérologies grande douve

► 1 analyse de mélange de 10

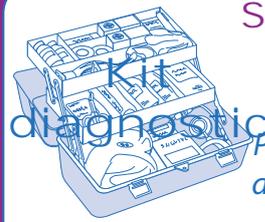


5 animaux pour réaliser des coproscopies  
parasitaires quantitatives  
de mélange de 5 prélèvements individuels

► 1 analyse de mélange de 5

**Une prise en charge de 50 % par GDS Creuse**

Le traitement systématique,  
c'est pas automatique !!!



## Strongylose digestive sur les premières saisons de pâture

*Pour raisonner le plan antiparasitaire  
de vos jeunes en fonction du contexte*

Le rendez-vous d'automne  
pour un bilan parasitaire

### Par lot de première saison de pâture

**5 animaux pour réaliser  
des dosages de pepsinogène  
en individuel**



**5 animaux pour réaliser  
une coproscopie parasitaire quantitative  
de mélange de 5 prélèvements individuels**

**Une prise en charge de 50 % par GDS Creuse**

Le traitement systématique,  
c'est pas automatique !!!

#### Interprétation des résultats des sérologies grande douve de mélange de 10

DO ELISA	Résultat	Charge parasitaire et impact sur la production
> 60 %	<b>POSITIF</b>	<b>Lot infesté avec pertes de production probables</b>
20-60 %	<b>POSITIF</b>	<b>Lot infesté sans interférence sur la production</b>
< 20 %	<b>négatif</b>	<b>Faible ou nulle</b>

*Un seul mélange POSITIF indique que le lot est infesté  
Un seul mélange négatif ne permet pas de conclure à l'absence d'infestation*

#### Interprétation des valeurs des taux de pepsinogène chez les bovins de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> saison de pâture

*milli-unités de tyrosine	Moyenne en mUT* (5 prélèvements minimum)		
	Inférieure à 1250	Entre 1250 et 1750	Au-dessus de 1750
<b>Pas de bovin à plus de 1750</b>	Pas de traitement	Benzimidazole	Endectocide
<b>Un bovin à plus de 1750</b>	Benzimidazole		
<b>Plus d'un bovin à plus de 1750</b>		Endectocide	

### Pour plus de renseignements :

- ➔ Pour les questions techniques : Dr Boris BOUBET.
- ➔ Pour la prise en charge financière : Christophe LE MAUX.

**Pour une information plus complète,** consultez notre site [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) :

- ➔ L'article du 31/01/2018 « Parasitisme de stabulation »
- ➔ L'article du 07/11/2018 « Parasitisme d'automne »
- ➔ Le dossier PARASITISME dans l'onglet « Boîte à outils bovins »

## Strongles gastro-intestinaux, une gestion primordiale des strongles dans les deux 1<sup>ères</sup> années de vie des bovins

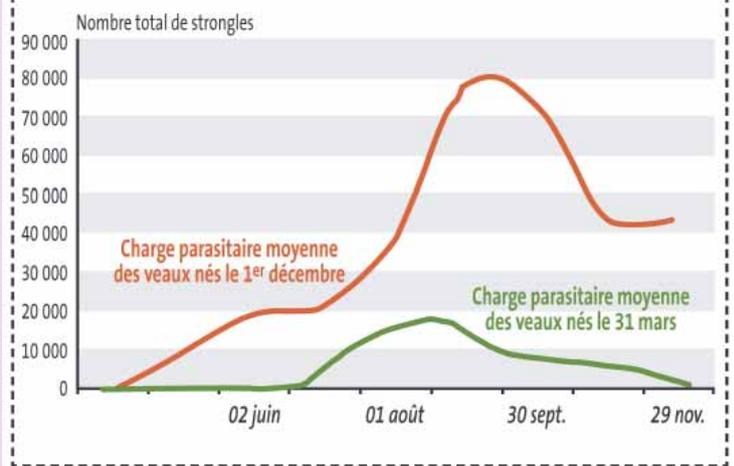
Le risque de développement de résistance aux anthelminthiques et la nécessaire mise en place de l'immunité imposent une réflexion sur l'emploi global des antiparasitaires. C'est d'autant plus vrai sur les jeunes ruminants élevés sur prairie qui sont très sensibles à la strongylose. Une larve d'*Ostertagia* ingérée deviendra un adulte excréteur dans 70 % des cas sur un veau et dans 0,1 % des cas seulement sur un adulte correctement immunisé.

Tout veau âgé de 4 mois ou plus à la mise à l'herbe présentera un niveau de contamination élevé et, par contre, va acquérir une immunité importante au cours de sa première année de pâturage. A l'inverse, des veaux plus jeunes (nés en fin d'hiver) présentent un potentiel de recyclage beaucoup plus faible et ne seront infestés par les strongles de manière significative qu'à l'automne mais ne bénéficieront que d'une immunité en début d'acquisition.

### Un statut immunitaire à évaluer

La coproscopie ne donnera qu'une vision imparfaite du statut parasitaire des jeunes bovins : présence de larves enkystées, adultes atrophiés pendant peu. Afin d'avoir une vision plus claire et de choisir son traitement en conséquence de cause, elle doit être complétée par un dosage de pepsinogène.

### CHARGE PARASITAIRE EN STRONGLES DES VEAUX SUR LES PRAIRIES, EN FONCTION DE LA DATE DE NAISSANCE



La date de naissance influence fondamentalement la dynamique d'infestation au niveau des prairies. Cela implique donc une approche spécifique de la gestion des strongles en fonction des périodes de vêlage.

## Grande douve et paramphistome, les parasites de l'adulte => La saison hivernale

représente une période stratégique de gestion de la grande douve et du paramphistome. Un raisonnement précis de votre plan de lutte est à effectuer chaque année en début d'hiver.

### Un bilan à réaliser dans tout élevage avec l'apport du kit diagnostic

La phase diagnostique, réalisée avec votre vétérinaire, comporte trois étapes : l'examen clinique des animaux, la situation épidémiologique et le volet analytique qui associe sérologie grande douve (les sangs de prophylaxie peuvent être utilisés) et coprocopies.

### Le paramphistome, l'envahisseur du rumen

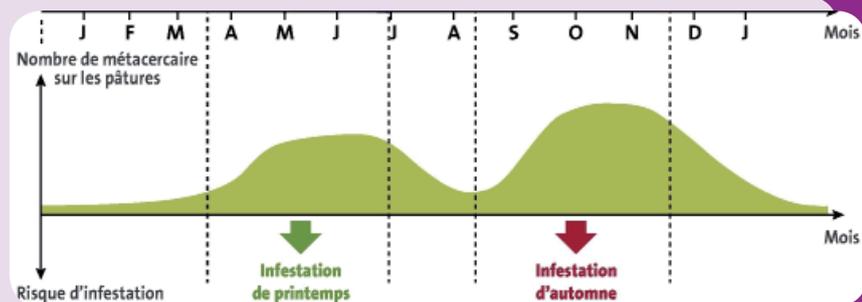
Le paramphistome est un parasite cumulatif, avec un impact clinique s'il est présent en grande quantité. Si la coprologie de mélange de 5 indique une moyenne inférieure à 40 œufs de paramphistomes par gramme de fèces, ce parasite ne nécessitera pas une approche spécifique pour ce lot pour la saison considérée.

### Un plan antiparasitaire axé prioritairement sur la grande douve

La douve est un parasite qui pond peu, et pathogène même en faible nombre. La coproscopie n'a donc que peu d'intérêt dans son diagnostic. L'analyse sérologique est le meilleur outil pour estimer l'infestation récente et traiter de manière opportune.

### Une gestion agronomique et médicale pour la prévention et la lutte

La gestion de la fasciolose et de la paramphistomose est basée sur une approche agronomique et médicale. L'approche agronomique consiste à limiter le nombre de zones de prairies à risques. L'approche médicale passe par un management adéquat des



L'automne est la période d'infestation majeure des bovins. Cette contamination d'automne est responsable de la fasciolose dite « d'hiver ». La persistance de la contamination dans les zones à risque est effective jusqu'aux fortes premières gelées ou la rentrée en stabulation.

interventions avec les deux impératifs suivants : intervenir précocement après un pic de contamination à risques en matière de grande douve et un traitement mixte grande douve/paramphistome ne peut être effectué que 10 semaines après la fin de période de contamination (rentrée en stabulation, période de gel, passage sur une prairie sans zones à risques).



### En résumé

Votre plan antiparasitaire est à définir annuellement avec votre vétérinaire, à partir des observations effectuées, du cycle de pâturage de chaque lot, des traitements déjà réalisés et des kits diagnostics.

Votre vétérinaire et GDS Creuse sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



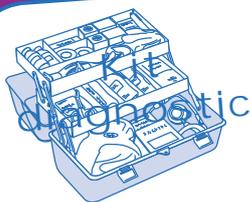
## Une déclaration obligatoire des avortements (police sanitaire de la brucellose)

Le 1<sup>er</sup> signe de la brucellose est l'avortement d'où **une déclaration obligatoire de tout avortement à son vétérinaire sanitaire** avec une **prise en charge par l'Etat des frais liés à ce contrôle brucellose** (frais de déplacement et d'intervention du vétérinaire sanitaire, frais d'analyses).

Les avortements sont des pathologies anciennes et persistantes. Tous les élevages sont concernés, 2 % des femelles avortent chaque année. En présence de causes infectieuses, parasitaires, alimentaires... des avortements en série peuvent apparaître. Des investigations supplémentaires sont alors à mettre en place.

### Une recherche dès l'atteinte des seuils d'alerte

Dès 2 avortements sur 30 jours ou 3 sur 9 mois, une recherche pour déterminer l'origine des épisodes abortifs est à mettre en place.



# AVORTEMENTS DES BOVINS

*Pour chaque avortement, je contacte mon vétérinaire, c'est une obligation, la visite est prise en charge*

*J'investigue rapidement*

*Pour déterminer l'origine des épisodes abortifs*



## Des précautions d'utilisation

- ▶ *Intervenir dans les 48 h*
- ▶ *Soigner les prélèvements (kit prélèvements avortement)*

## Kit diagnostic direct CRSSA

- ▶ *11 valences recherchées*



Caisse de Solidarité  
Santé animale

**Analyses prises en charge à 75 %**

*Je recherche dès le 2<sup>e</sup> avorton sur 30 jours ou le 3<sup>e</sup> sur 9 mois !!!*



### Pour plus de renseignements :

- ➔ Pour les questions techniques : Dr BORIS BOUBET.
- ➔ Pour la prise en charge financière : Christophe LE MAUX.



### Pour une information plus complète, consultez notre site [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) :

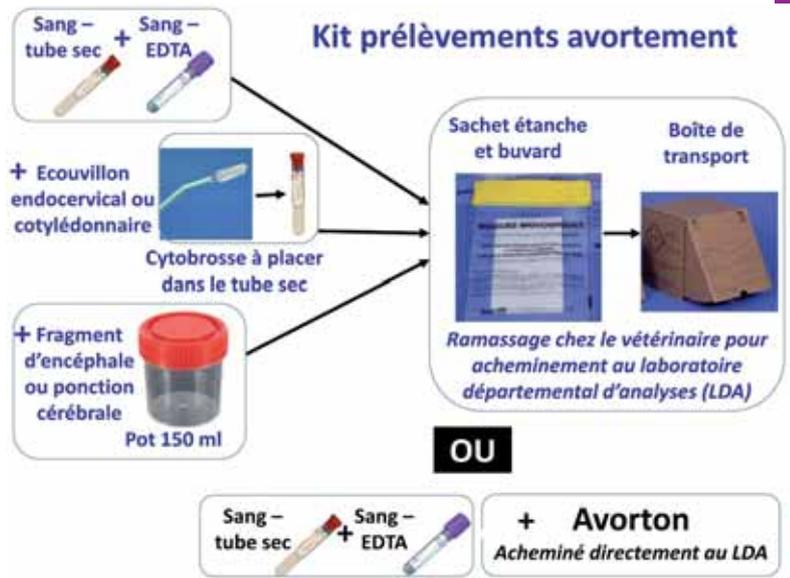
- ➔ Le dossier AVORTEMENTS dans l'onglet « Boîte à outils bovins »

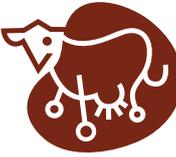
## Un diagnostic direct facilité par la CRSSA, un renforcement du kit bovin

Pour faciliter l'utilisation des nouvelles techniques de diagnostic direct (PCR), le GRASL a décidé de consacrer la CRSSA au diagnostic direct des avortements dans les élevages bovins, ovins et caprins. Un kit PCR, adapté à chaque espèce, avec une prise en charge de 75 % est à disposition. Grâce aux nouveaux outils analytiques disponibles, depuis le 01/10/2017, le kit avortement bovin est passé de 5 à 11 valences recherchées. En cas de nécessité de recherches sérologiques complémentaires, notre plan « maladies émergentes » permet la prise en charge de 50 % des frais d'analyses et de la visite vétérinaire de mise en place du plan de lutte et de prévention.

## Des précautions d'utilisation à respecter : intervenir 48 h maxi après l'avortement avec des prélèvements de qualité !

Trois éléments conditionnent le taux d'élucidation : la précocité d'intervention (prélèvement dans les 48 heures, maximum, suivant l'avortement pour le diagnostic direct), la qualité du prélèvement et les recherches complémentaires (autres pathologies, sérologies chez les avortées depuis plus de 15 jours). Cela implique une application stricte de la « conduite à tenir lors de tout avortement » par le couple éleveur/vétérinaire.



Diagnostic direct, 2 impératifs :		⇒ Prélèvement précoce (48h max après l'avortement) ⇒ CYTOBROSSE ⇒ Prélèvement tardif ⇒ SANG				
ESPECE	Pathogènes recherchés		Coût total	Aide CRSSA	Coût éleveur	
 <b>BOVINS</b>	11 valences recherchées	<b>Virus</b>	BVD, BHV4	171,00 € HT	128,25 € HT	42,75 € HT
		<b>Bactéries</b>	Chlamydies, fièvre Q, campylobacter, listéria, salmonelles, leptospires			
		<b>Parasites</b>	Néosporose, ehrlichiose, anaplasmose			
<p><b>La prise en charge est limitée à 3 animaux sur 12 mois par élevage et par espèce.</b>  <i>Les recherches de brucellose et éventuellement de fièvre catarrhale (si suspicion déclarée auprès de la DDCSPP) sont effectuées et prises en charge par l'Etat dans le cadre de la police sanitaire de chacune de ces maladies.</i></p>						

## Conduite à tenir lors de tout avortement

### 1) L'isolement impératif de l'avortée, de l'avorton et du placenta

Dès la constatation d'un avortement, on isolera de façon systématique, l'avortée, l'avorton et le placenta expulsé (en prenant les mesures d'hygiène nécessaires). Cela représente les premières dispositions à prendre pour éviter la contamination des congénères étant donné la forte charge infectieuse que peuvent présenter ces éléments.

### 2) Le contrôle de l'eau et de l'alimentation

L'eau et l'alimentation (ensilages mal conservés et contaminés par des rats, aliments avec des moisissures) peuvent être de formidables relais de contamination.

### 3) Le recueil des commémoratifs

Le recueil des commémoratifs a pour objectifs de définir la nature des avortements, de recueillir des renseignements cliniques (stade d'avortement) et épidémiologiques (lot concerné, mouvement d'animaux, signes particuliers) permettant d'orienter les recherches. Le calcul du taux d'avortement permet de se situer par rapport aux seuils d'alerte de chaque espèce.

### 4) La prescription des analyses

Les grands principes retenus face à un épisode d'avortements répétés sont les suivants :

- Rechercher l'agent pathogène sur l'avortée : prélèvement avec un écouvillon vaginal (cytobrosse) dans les 48 heures, maxi, après l'avortement (ou éventuellement sur avorton si il est acheminé directement au LDA).

- Rechercher les anticorps sur sang chez les avortées depuis plus de 15 jours. L'échantillon pourra être complété par les mères de mort-nés et des femelles ayant présenté des troubles de la reproduction compatibles avec l'intervention de l'agent pathogène.

### 5) L'interprétation des résultats

Les résultats d'analyses ne donnent pas forcément « la » réponse : l'interprétation doit être faite de façon rigoureuse en tenant compte de la nature du prélèvement, du contexte... Seuls, un choix rigoureux des animaux prélevés, des prélèvements, une prescription méthodique, une rigueur dans l'interprétation des résultats permettent de poser sinon un diagnostic de certitude, au moins un diagnostic de forte présomption, ou, et cela est loin d'être négligeable, d'éliminer certaines causes.

### 6) Le « plan de prévention », quelles suites ?

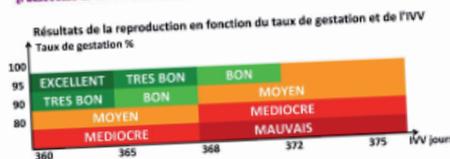
Les suites à donner seront fonction du diagnostic mais également d'autres critères pour l'utilisation d'une politique basée sur la mise en place des seules mesures sanitaires ou associées à des mesures médicales (vaccinations, antibiotiques...).

## Reproduction et résultats économiques

### Une productivité numérique à connaître

(Nombre de veaux sevrés/vache)

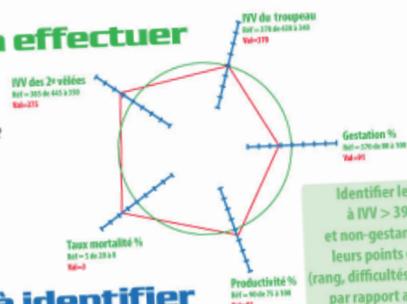
- Mortalité veaux < 5 %
- Taux de gestation > 92 %
- IVV < 370 jours
- Moins de 10 % des vaches avec un IVV > 390 jours



Situer son élevage et identifier les éventuelles marges de progression, souvent présentes mais méconnues

### Une analyse des résultats à effectuer

- Un état des lieux par période de reproduction
- Une classification des reproductrices à problème
- Une identification des périodes défavorables



Identifier les vaches à IVV > 390 jours et non-gestantes et voir leurs points communs (rang, difficultés, périodes...) par rapport aux vêlages

### Des leviers d'amélioration à identifier

- L'alimentation et le bâtiment
- Les périodes de vêlages
- La surveillance
- Le suivi sanitaire



En fonction de l'analyse, définir le plan d'action adapté à son élevage

## Un impact économique à deux niveaux

**Un manque de produit**  
(Pour un élevage de 80 vêlages)

IVV moyen + 15 jours : 385 jours

Mortalité 0-90 jours + 5 % : 10 %

Moins 10 % de production (8 veaux en moins)

**Un indicateur sanitaire**  
(Reproduction, fonction de luxe)

Situation sanitaire ↔ Résultats reproduction

Mauvais résultats ↔ Alerte sanitaire

Un surcoût

Pour plus de renseignements :

→ Dr Didier GUERIN.

Pour une information plus complète, consultez notre site [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) :

→ Le dossier REPRODUCTION dans l'onglet « Boîte à outils bovins »

**L'impact de la fécondité sur la rentabilité globale en élevage allaitant est mal connu alors que sa maîtrise peut constituer un levier d'amélioration économique conséquent.**

Trois critères plus analytiques permettent de caractériser l'efficacité de la reproduction des troupeaux allaitants : le taux de gestation, l'intervalle entre vêlages (IVV) et le taux de mortalité. Leur détermination suppose un inventaire précis et rigoureux de toutes les femelles mises à la reproduction et de tous les mouvements d'animaux avec leur état de gestation lors du mouvement.

## Un taux de gestation supérieur à 92 %

= Nb femelles gestantes/nb femelles à la reproduction

La valeur seuil généralement retenue se situe à 92 %. Au dessous, on peut considérer que le résultat est mauvais.

## Un intervalle entre vêlages (IVV) inférieur à 370 jours

L'objectif étant d'avoir un IVV moyen de l'ordre de 365 à 370 jours. Une moyenne supérieure à 380 jours est le premier indicateur d'infécondité. Plus de 10 % des vaches avec des IVV supérieurs à 390 jours constitue un 2<sup>e</sup> critère d'alerte. Ainsi, le seul fait de passer d'un IVV moyen de 370 jours à 380 jours sur 37 vaches équivaut à la perte d'un veau, même si le bon d'équarrissage n'est pas présent !

## Un taux de mortalité des veaux inférieur à 5 %

Ce taux de mortalité doit être inférieur à 5 %. L'âge moyen au 1<sup>er</sup> vêlage est un élément complémentaire.

## Consultez votre « bilan sanitaire d'élevage » prérempli fourni par GDS Creuse et le document d'accompagnement du livre des bovins « critères de reproduction » fourni par la Chambre d'Agriculture

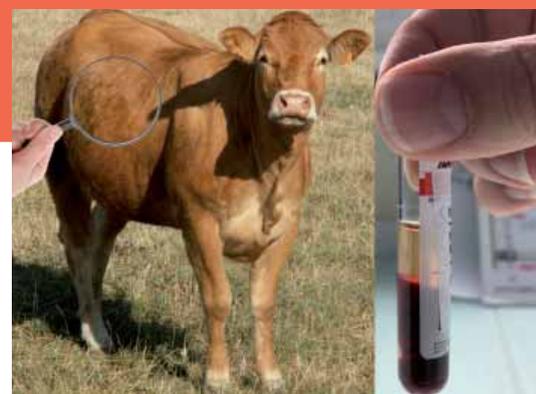
Chacun dispose de sa productivité numérique, du nombre de naissances avec leur répartition, des mortalités par classe d'âge, de l'âge de vêlage des génisses, de l'IVV moyen, du nombre de vaches avec un IVV supérieur à 390 jours, du nombre de vaches sans vêlage... et peut donc faire son bilan reproduction et initier l'analyse correspondante.

**NOUVEAU**

## Le test de gestation sur sang

Le laboratoire d'Ajain peut désormais effectuer un diagnostic de gestation sur vos tubes de prophylaxie. Vous faites la demande auprès de votre vétérinaire au moment des prélèvements sur les animaux souhaités. Le coût 2018 par animal est de 6,75 € HT. Ce test est précoce et très fiable, la sensibilité et la spécificité sont proches de 100 % et ceci dès 28 jours de gestation. De plus, les PAG (protéines associées à la gestation)

ciblées s'éliminent rapidement après une gestation : passé 60 jours après la mise-bas, on ne risque donc plus de déceler les PAG résultant de la gestation précédente. En revanche, le test n'indique pas son stade.



## Reproduction et conduite sanitaire du troupeau

### Un vêlage facilité

Des génisses avec un développement suffisant  
Un choix des taureaux cohérent  
Des soins au veau nouveau-né

Un poids du veau < 8 % du poids de la mère après vêlage = > 640 à 750 kg avant vêlage pour un veau de 50 kg



### Un mâle fertile

Un bon état, un appareil locomoteur fonctionnel  
Un comportement sexuel adéquat  
Un appareil génital conforme  
Un examen du sperme si besoin

L'examen général passe par l'observation de l'appareil locomoteur, notamment les postérieurs, et des testicules



### Des femelles fertiles

Une alimentation énergétique suffisante  
Une absence de métrite (70 % des causes d'infécondité)  
Moins de 2 % d'avortements  
De l'exercice et de la lumière

Toute introduction du bras dans le vagin, même sur un vêlage facile, multiplie par deux le risque de métrites chroniques



## Observer attentivement Agir rapidement

Face à toute suspicion d'infécondité, faire un état des lieux dès la moindre alerte, analyser et générer un plan d'action adapté



## Le bilan de reproduction, un acte de gestion incontournable

La réalisation et l'analyse du bilan de reproduction constituent une base de gestion incontournable pour chaque éleveur en raison des implications économiques et sanitaires directes et indirectes que cela représente.

**NOUVEAU**

# SEAU CALF LYTE® PLUS DU NOUVEAU CONTRE LES TRACES...



## Calf Lyte® PLUS

Aliment complémentaire diététique par voie orale destiné aux veaux en cas de troubles digestifs



**Apports appropriés** en dextrose, acétate de sodium, électrolytes, poudre de protéines de lait



**Facilité de préparation :** miscible dans l'eau et dans le lait, et n'interférant pas avec la digestion du lait



**Stabilisation du bilan des électrolytes et de l'eau** afin de faciliter la digestion physiologique



**Facilité d'administration :** appétent (goût sucré, vanillé)



POUR PLUS D'INFORMATIONS, DEMANDEZ CONSEIL À VOTRE VÉTÉRINAIRE.

**vetoquinol**  
ACHIEVE MORE TOGETHER



## Mutuelle sanitaire en élevage bovin

Pour vous aider lors de pertes sanitaires, saisies d'abattoir et accidents de prophylaxie

### Ses domaines d'intervention

#### Accidents de prophylaxie

- ▶ Fracture
- ▶ Strangulation

#### Saisie d'abattoir

- ▶ Cysticercose
- ▶ Purpura hémorragique

#### Pertes sanitaires en élevage

- ▶ Listériose
- ▶ Salmonellose
- ▶ Pertes exceptionnelles importantes

Grâce au fonds de solidarité bovins



Le mutualisme représente une des bases historiques de l'action de GDS Creuse depuis sa création en 1953. La mutuelle sanitaire en élevage bovin vise à vous aider lors :

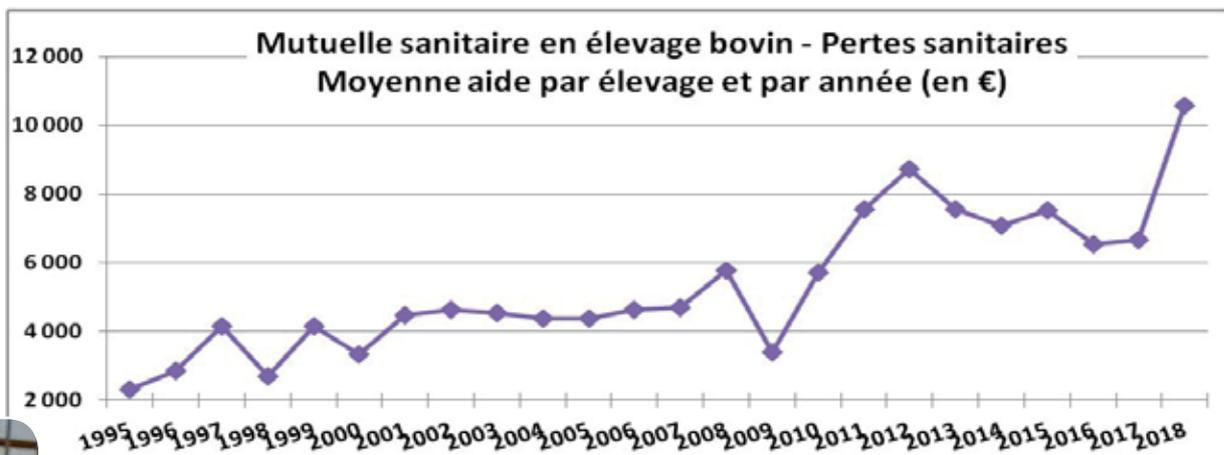
- de bovin soumis à prophylaxie victime d'un accident au cours des actes
- de saisies d'abattoir (partielle ou totale)
- de pertes importantes d'origine sanitaire

### Une démarche simple

Au cours de l'année, si vous êtes confronté à une problématique importante au sein de votre élevage vis à vis de la salmonellose et de la listériose, d'un accident de prophylaxie ou d'une saisie d'abattoir pour cysticercose ou purpura hémorragique, vous pouvez solliciter la constitution d'un dossier en prenant contact auprès de votre vétérinaire ou directement à GDS Creuse.

Intervention	JUSTIFICATIFS A FOURNIR		
Accidents	Prophylaxie	Fractures	Facture acquittée des soins + certificat vétérinaire d'attestation
		Strangulation	
Saisies	Abattoir	Cysticercose	Facture vente + ticket pesée + certificat saisie + dépréciation subie
		Tiquetage – purpura	
Pertes sanitaires en élevage**	Poste 1	Mortalités	Bon équarrissage avec n° des bovins
		Avortements	Certificat du laboratoire
		Dépréciations	Justificatif du prix de vente
		Saisies	Certificat de saisie + ticket de pesée
	Poste 2	Frais vétérinaires	Factures détaillées
		Frais laboratoire	Factures détaillées

\*\*franchise de 42 €\* par bovin (\* moyenne globale des frais sanitaires sur une exploitation) cotisant à GDS Creuse et s'applique sur le poste 1 et sur le poste 2



Pour plus de renseignements :

Marien BATAILLE.

PROTECTION CONTRE LES MALADIES RESPIRATOIRES BOVINES  
**C'EST LE MOMENT DE VACCINER VOS BOVINS !**



**VOS ANIMAUX MÉRITENT  
UNE PROTECTION RAPIDE.**

DIFFÉRENTES SOLUTIONS EXISTENT.  
DEMANDEZ CONSEIL À VOTRE VÉTÉRINAIRE.

**zoetis**<sup>™</sup>



# ENVIRONNEMENT SANITAIRE

Visites nouveaux installés ◀

Formation des éleveurs ◀

CDO Maltraitance ◀

Faune sauvage ◀



# Visites nouveaux installés

## AIDES À L'INSTALLATION

Dans le cadre de la **Charte Départementale à l'Installation en Agriculture**, mise en place par les Jeunes Agriculteurs, GDS Creuse participe par :

### Une intervention auprès des futurs candidats

Nous intervenons durant le parcours à l'installation (stage 21 h) afin d'apporter collectivement les éléments des règles sanitaires de base à respecter lors de toute installation. Cela permet de sensibiliser les futurs éleveurs dans leur démarche d'installation en leur apportant les éléments essentiels à ne pas négliger pour favoriser la maîtrise du sanitaire dans leur élevage, regroupés dans notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! ».

GDS Creuse intervient également auprès des classes scolaires en fonction des différents projets soutenus par les élèves et accueille des stagiaires dans le cadre de leur formation.

### Une visite de chaque nouvel installé

Nous rencontrons individuellement chaque nouvel installé dans les deux années qui suivent leur installation. Cette visite d'information et de conseils sanitaires, directement chez l'éleveur, a pour but de présenter, d'une part, les bases du sanitaire collectif avec l'importance de la gestion individuelle de leur exploitation et, d'autre part, les aides apportées dans le cadre de l'adhésion à GDS Creuse. Ce moment d'échanges permet de faire un état des lieux de la situation sanitaire de l'élevage et de répertorier les éventuelles difficultés rencontrées. De plus, une présentation des missions de GDS Creuse, avec une explication en détail des actions menées, assure au nouvel installé une vision exhaustive de la structure ainsi que les différents éléments d'aide à la maîtrise sanitaire qu'il peut attendre.



### La remise d'un chéquier sanitaire lors de la visite qui comporte :

- ➔ Une prise en charge à 100 % d'un bilan sanitaire d'élevage.
  - 50 % par GDS Creuse (plafonnée à 40 €)
  - 50 % par le vétérinaire traitant dans le cadre de la participation du GTV23 (Groupeement Technique Vétérinaire).
- ➔ Un bon pour une participation à une formation « éleveur infirmier de son élevage »

### Et pour les bovins :

- ➔ Une prise en charge des frais afférents pour 2 bovins introduits en ce qui concerne la visite vétérinaire et les analyses correspondantes.

*NB : Uniquement avec l'utilisation du billet de garantie conventionnelle*

### Et pour les ovins :

- ➔ Un bon d'une valeur de 90 € pour réaliser des analyses d'herbe et/ou de fèces.

Pour plus de renseignements :

Marien BATAILLE.



## Comment utiliser le carnet de bons :

- 1) **1 bon pour une prise en charge du bilan sanitaire d'élevage** : Le vétérinaire facture à l'éleveur les 50 % du BSE. L'éleveur transmet une copie de cette facture acquittée et le bon correspondant à GDS Creuse pour remboursement.
- 2) **1 bon pour une participation à une formation « éleveur infirmier de son élevage »** : À présenter lors de la participation à ces journées de formation.
- 3) **BOVINS : 2 bons pour visites et analyses lors d'introductions** : L'éleveur règle les visites au vétérinaire et les analyses au laboratoire et transmet à GDS Creuse la copie des factures correspondantes avec un bon, GDS Creuse rembourse l'éleveur.
- 4) **OVINS : 1 bon pour une analyses herbe/fèces OVIN** : L'éleveur règle les analyses au laboratoire et transmet à GDS Creuse la copie des factures correspondantes avec le bon, GDS Creuse rembourse l'éleveur



## FORMATIONS ELEVEURS

Pour enrichir  
vos connaissances

### Clés d'une gestion sanitaire améliorée



« **Eleveur infirmier** »  
bovins, ovins, caprins, équins  
2 journées :

- ▶ *J'examine mon animal*
- ▶ *Je gère ma pharmacie*



#### Autres thématiques

- ▶ *Santé du veau*
- ▶ *Maladies respiratoires*
- ▶ *Parasitisme*
- ▶ *Reproduction ...*

**je contacte GDS Creuse  
pour m'inscrire**

# Formation des éleveurs

Les formations proposées ont pour objectif de vous permettre :

- De déterminer les facteurs de risque propres à votre élevage, savoir les analyser, les hiérarchiser et déterminer votre plan d'action.
- D'observer vos animaux, d'interpréter leurs comportements et de mettre en place des mesures correctrices.
- D'avoir une approche globale de la santé animale afin de passer du soin animal à la gestion et la prévention des risques sanitaires.

Ces formations s'inscrivent dans le développement de notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! » pour vous permettre de passer de l'individuel et du curatif au collectif et au préventif.

**Pour plus de renseignements ou vous inscrire à ses formations :**

→ Marien BATAILLE.

**Pour une information plus complète,** consultez notre site [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) :

→ Le dossier FORMATION dans l'onglet « Boîte à outils bovins, ovins, autres espèces »

**Formation organisée par GDS Creuse soit :**

- En relation avec un vétérinaire au sein de sa clientèle
- Avec un vétérinaire GDS Creuse et des éleveurs d'un même secteur

### Eleveur infirmier de son élevage

Cette formation de 2 jours vise à obtenir une meilleure gestion des pathologies avec un renforcement de l'efficacité et de la sécurisation de l'utilisation du médicament vétérinaire dans le cadre d'une relation formalisée avec votre vétérinaire traitant.

### Une méthode d'examen et une bonne utilisation des médicaments vétérinaires

La 1<sup>ère</sup> journée fournit une méthode d'examen clinique de l'animal basée sur la réalisation de 6 gestes permettant de récolter tous les symptômes. La synthèse des observations détermine la conduite à suivre qui peut se résumer en trois situations : mise en place du traitement, avis ou intervention de votre vétérinaire.

La 2<sup>e</sup> journée est consacrée à la connaissance des médicaments vétérinaires et leur utilisation de façon sûre, efficace et économique.

# CDO Maltraitance

Pour garantir l'image de l'élevage creusois et limiter la maltraitance sur les animaux de rente

**Je m'implique dans cette démarche**



▶ **Un signalement précoce, clé de réussite**

▶ **Une mobilisation de tous les acteurs du monde de l'élevage**



▶ **Une vigilance particulière à avoir en début d'hiver**

▶ **Une cellule spéciale des services de l'Etat pour les cas difficiles et récurrents.**

**Je signale tout élevage en difficulté à GDS Creuse**

Pour plus de renseignements :

→ Marien BATAILLE.

Pour une information plus complète, consultez notre site [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) :

→ Le dossier CDO Maltraitance dans l'onglet « **Garantie élevages** »

**Créée au printemps 1999, en raison de problèmes importants et récurrents de maltraitance et de divagation d'animaux de rente dans quelques élevages, notre commission « CDO Maltraitance » (Cellule Départementale Opérationnelle) se réunit 2 fois par an avec :**

- une commission début décembre,
- une commission début mars.

Elles permettent de faire le point sur la situation de chaque dossier et ainsi mobiliser chacun pour une meilleure prévention et un accompagnement renforcé des éleveurs pouvant être confrontés à cette problématique.

## Quels sont les champs d'intervention ?

Le champ d'intervention de cette commission concerne les animaux de rente (bovins, ovins, caprins, porcins, équins...) qui font l'objet de maltraitance (le plus souvent alimentation très insuffisante) ou qui divagent très régulièrement. En pratique, ces situations se rencontrent dans deux grands types de cas : d'une part, l'élevage subissant un à-coup important (brusque problème économique, de santé, familial...) et d'autre part, l'élevage présentant une insuffisance chronique de suivi. Cette problématique ne concerne qu'une minorité d'éleveurs (de l'ordre de 1 %) mais nécessite, pour des raisons autant individuelles (bien-être animal, survie des élevages considérés...) que collectives (risques sanitaires, image de l'élevage...) une action spécifique forte. Quel que soit le type de cas, la précocité d'intervention constitue un élément primordial de réussite.

## Quelles OPA sont impliquées ?

Afin d'obtenir une synergie d'action optimale, nous avons réuni au sein de cette commission des représentants des différentes structures pouvant être impliquées dans ce type de situation :

- Le Conseil Départemental
- La Direction Départementale des Territoires (DDT)
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP, service santé animale),
- La Société Protectrice des Animaux (SPA)
- La Chambre d'Agriculture
- L'Etablissement Départemental de l'Élevage (EDE)
- La Fédération Départementale du Syndicat des Exploitants Agricoles (FDSEA)
- Les Jeunes Agriculteurs (JA23)
- Le Groupement Technique Vétérinaire (GTV23)
- Le Syndicat Départemental des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SDVEL23)
- L'ordre des vétérinaires
- L'association de Défense de l'Élevage, de l'Environnement, du Partenaire Agricole Rural Creusois (ADEEPARC)
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Les organismes de production (CCBE et CELMAR)
- Les représentants des Marchands de bestiaux.

## Comment fonctionne cette commission ?

Cette CDO maltraitance animale s'appuie sur 2 volets :

- Un volet préventif, piloté par GDS Creuse se base sur le repérage et la prévention. Lors de toute remontée d'information, nous réalisons une enquête de voisinage en prenant contact avec les différents relais de terrain (nos délégués cantonaux, vétérinaires, techniciens GDA, Mairie...). En fonction du type de situation, la DDCSPP et/ou l'EDE réalisent une visite qui a pour objectif d'effectuer un état des lieux, de rechercher des solutions à court et moyen terme, de présenter les obligations et les risques encourus. En cas de nécessité particulière, d'autres organismes (MSA lors de problèmes sociaux importants, intervenants du commerce des animaux pour alléger rapidement les stocks d'animaux...) peuvent être sollicités.
- Un volet en situation d'urgence, en cas de maltraitance animale avérée, piloté par l'État pour définir un plan d'action individualisé prenant en compte la situation des animaux et du détenteur ou propriétaire d'animaux avec un élargissement aux animaux de compagnie (chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie...). Ces situations problématiques sont examinées par une cellule restreinte composée de la DDCSPP, de la DDT, du Parquet, de la Chambre d'Agriculture (EDE) et de GDS Creuse. L'objet est de proposer un plan d'action visant à traiter la situation d'une exploitation en mobilisant les procédures et les modes d'interventions les plus adaptés à la difficulté rencontrée.

## Combien d'exploitations sont concernées ?

30 sont suivies dans le volet préventif, 9 dans le volet d'urgence.



## Un maintien sans faille de la surveillance à poursuivre

De nouveaux cas peuvent se présenter à tout moment, des rechutes sont toujours possibles. Il s'avère donc impératif que chaque intervenant ou observateur des élevages nous alerte précocement lors de tout constat d'une nouvelle problématique. L'expérience accumulée montre que plus l'intervention est rapide, meilleurs sont les résultats et que les situations ne se résolvent jamais d'elles-mêmes.

## Modalités d'intervention

### Remontées d'informations :

Enquête de voisinage par GDS Creuse (délégués cantonaux, vétérinaires, mairies, GDA...) pour vérifier la véracité des informations et quantifier la problématique

=> Une des clés de la réussite : précocité et maintien du suivi

### Visite d'état des lieux, recherche de solutions :

Sur information de GDS Creuse, la DDCSPP et/ou l'EDE réalisent une visite pour effectuer un état des lieux, rechercher des solutions et présenter les obligations et risques encourus

### Situation de l'élevage étudiée à chaque commission :

#### Trois types de situations observées :

1-Eleveur conforme 2-Cessation d'activité 3-Persistance => Passage en 2<sup>e</sup> phase

### Passage en deuxième phase :

Examen par cellule restreinte (DDCSPP, DDT, Parquet, Chambre d'Agriculture, GDS Creuse)

Plan d'action opérationnel => situations difficiles : mobilisation acteurs locaux (Mairie, Gendarmerie, MSA...), opérateurs commerciaux pour enlèvement animaux...

**POURSUITE DE LA MOBILISATION DE TOUS POUR UN INTERET INDIVIDUEL ET COLLECTIF**



## Une action collective pour la surveillance sanitaire de la faune sauvage en Creuse

La surveillance sanitaire de la faune sauvage, en place en Creuse depuis 1996, permet la remontée de données au regard du statut du gibier en matière de zoonoses et de maladies communes aux espèces sauvages et domestiques. Il représente un outil d'alerte éventuelle pour les gestionnaires de la faune sauvage et de la santé humaine et animale.

Les chasseurs, acteurs de terrain assurent les prélèvements, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse distribue les kits de prélèvement et achemine le matériel vers le Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) d'Ajain, le LDA assure les analyses et les transmissions de prélèvements vers d'autres laboratoires si nécessaire, GDS Creuse, la DDCSPP et la FDC analysent ces résultats, orientent les recherches d'année en année et les financent.

Trois grands axes orientent les recherches :

- Le suivi triennal.
- Les alertes sur les animaux de rente ou la faune sauvage.
- Les obligations et évolutions réglementaires.



### **Le suivi sanitaire de la faune sauvage creusoise**

*Un groupe de travail DDCSPP, LDA, GDS et Fédération Départementale des Chasseurs*

**Un suivi sur la durée fonction de l'actualité et de la réglementation**

**Un suivi triennal des différentes espèces...**

- ▶ Sangliers
- ▶ Cerfs, chevreuils
- ▶ Blaireaux

**Une adaptation en fonction des alertes**

- ▶ Mortalités anormales (parasitoses)
- ▶ Fièvre Q, Schmallenberg, ...
- ▶ Tuberculose

**Une action en relation avec les réseaux SAGIR et SYLVATUB**

**Un outil d'alerte éventuelle pour les gestionnaires de la faune sauvage et de la santé animale et humaine**

**Pour plus de renseignements :**

→ Dr Didier GUERIN.

**Pour une information plus complète,** consultez notre site [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) :

→ 27/06/2018 « Le contrôle sanitaire de la faune sauvage en Creuse »

## Avec des actions complémentaires

**Formation « Hygiène de la venaison »** => Pour répondre à l'évolution de la réglementation, la FDC Creuse a mis en place depuis 2008 une formation pour l'examen initial du gibier. Distinguer le normal de ce qui ne l'est pas ! Voilà l'objectif de ces formations : il ne s'agit pas d'une formation vétérinaire, les personnes formées doivent pouvoir attester que le gibier que l'on cède à des proches, ou même sur le marché, a fait l'objet d'une attention soutenue et d'un respect continu. Plus de 500 personnes ont été formées en Creuse.

## Une sérothèque nationale faune sauvage

La sérothèque fédérale nationale est une collection de matériels biologiques prélevés sur différentes espèces depuis la campagne 2009/2010, dans une vingtaine de départements volontaires dont la Creuse. Elle est la propriété commune des fédérations départementales concernées et de la fédération nationale des chasseurs. Les échantillons prélevés sont identifiés puis stockés au congélateur. Cela permet de rechercher des anticorps et des agents pathogènes en remontant plusieurs années en arrière, ce qui peut donner des informations *a posteriori* sur la faune sauvage en question.

## Le réseau SAGIR

Le réseau SAGIR, créé en 1986 par l'Office National de la Chasse, pour mettre en évidence les principales causes de mortalité de la faune afin de proposer des mesures pour les éliminer ou en réduire l'impact. Il est fondé sur un partenariat entre les Fédérations Départementales de Chasseurs (collecte des animaux sauvages trouvés morts ou malades et financement des analyses), les Laboratoires Départementaux et des laboratoires spécialisés (investigations pour la détermination des causes de la mort des animaux), l'ANSES (centralisation des causes de mortalité et de toutes les données associées, gestion de la base de données nationale) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (supervision et cofinancement du réseau).

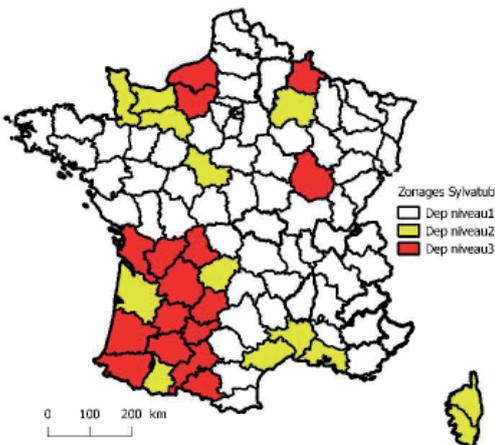
L'information recueillie par SAGIR permet de répondre à trois missions : la surveillance générale de l'état de la faune sauvage, l'alerte et la recherche.

## Le réseau SYLVATUB

Pour identifier le plus précocement possible une infection de la faune sauvage par la tuberculose, un réseau de surveillance dans la faune sauvage (Sylvatub) a été mis en place. La surveillance départementale est fonction du niveau de risque vis à vis de la tuberculose bovine. Le niveau 3 est appliqué dans les départements où elle présente une prévalence relativement élevée et où il est nécessaire de caractériser davantage la circulation de la maladie dans la faune sauvage. Le niveau 2 est appliqué selon les éléments suivants : mise en évidence récente de cas de tuberculose bovine dans la faune sauvage, détection de foyers bovins de façon régulière ou avec une

augmentation d'incidence ou proximité de zones classées en niveau 3. Le niveau 1 est attribué dans tous les autres départements. La Creuse est en niveau 1.

Réseau «SYLVATUB» - Actions de surveillance en fonction du niveau de risque



Modalités de surveillance	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Surveillance des cervidés et des sangliers porteurs de lésions suspectes détectés par l'examen initial de la venaison	X	X	X
Surveillance des sangliers, des cervidés et des blaireaux prélevés par SAGIR	X	X	X
Renforcement du réseau SAGIR en zone infectée	X	X	
Surveillance des cadavres d'espèces sensibles signalés sur les routes	X	X	
Surveillance active des blaireaux en zone infectée	X	X	
Surveillance active sur les cerfs et les sangliers tués à la chasse	X		

HISTORIQUE DU SUIVI SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE EN CREUSE  
(Nombre d'animaux analysés par campagne)

Espèce	Pathologie recherchée	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Sanglier	Brucellose	66	35	153	100					77			57			46			42				X
	Trichine	59	41	153	100	89	64	92	81	59		118	160	100	75	84	65	62	75	71	49		
	Maladie d'Aujeszky	62	43	96	100	85								57	39		37						
Chevreuil	Brucellose	122	145	129																			
	Parasitoses	169	143	129				141			365	234		93			88				112		
	Fièvre Q								40														
	BVD			129				96			394			109			162				112		
	Tuberculose						76			191			134			143			76				X
	Fièvre catarrhale											203											
	Schmallenberg															118							
Cerf	Brucellose	10	4	7																			
	Parasitoses	10		9				30			28			28			34				33		
	Tuberculose	10	1	9			22			12				23		42			34				X
	Fièvre catarrhale												49										
	Schmallenberg															39							
Blaireau	Tuberculose														60			57				58	

# L'AGRICULTURE FRANÇAISE ON L'AIME, ON LA SOUTIEN.

1<sup>ère</sup> banque aux côtés des agriculteurs,  
le Crédit Agricole finance 80% de l'agriculture française.



# BOITE À OUTILS AUTRES ESPÈCES

Section ovine ◀

Section caprine ◀

Section porcine ◀

Section équine ◀



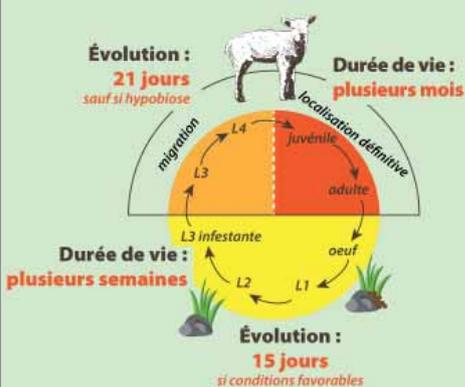
# Section ovine

**GDS Creuse est le référent sanitaire animal sur le département, cela permet une centralisation des données et un meilleur suivi collectif**

*Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, en collaboration avec mon vétérinaire, j'appelle GDS Creuse pour connaître les aides techniques et financières*

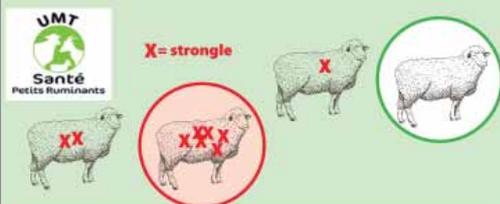


## Les bases de la gestion des strongles en élevage ovine :



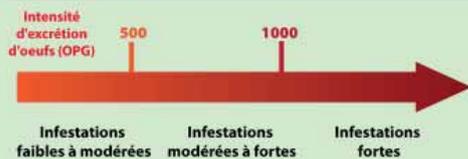
- Avoir des animaux bien nourris et en bon état.
- Bien connaître les cycles des strongles et l'impact de la météo.
- Raisonner en fonction de l'immunité des animaux : âge, période de mise-bas.
- Favoriser la sélection d'animaux génétiquement résistants.
- Faire des coprologies .
- Raisonner leur interprétation.
- Gérer le parcellaire : chargement, rotation de pâture, plantes à tannin.
- Mettre les agneaux sur les parcelles les plus saines.
- Choisir les molécules en fonction de l'historique et de l'âge des animaux à traiter.
- Isoler et traiter tous les animaux introduits.

Excrétion d'oeufs de strongles : dispersion au sein d'un lot



- Prélever 10 à 15 animaux/lot (agnelles, brebis) de manière individuelle pour une coprologie de mélange, le laboratoire réalise le mélange.
- Prise en charge à 50 % des coprologies si respect des préconisations

Excrétion d'oeufs de strongles : interprétation



## Accompagnement technique et financier :

- ▶ **Suivi des pathologies importantes :**  
50 % de prise en charge sur les analyses, la visite conjointe avec votre vétérinaire
- ▶ **Réseau d'alerte sanitaire :**  
Myiases, strongles, faune sauvage
- ▶ **Avortements (Kit de recherche en diagnostic direct) :**  
Fièvre Q, Chlamydie, Toxoplasmose, Salmonellose  
Analyses prises en charge à 75 %
- ▶ **Parasitisme :**  
Réalisé selon les préconisations, prise en charge à 50 % des coprologies (remboursement sur présentation facture)
- ▶ **Formation des éleveurs :**  
Eleveur infirmier de son élevage (examen de l'animal et gestion de la pharmacie)
- ▶ **Programme tremblante :**  
50 % de prise en charge sur les analyses génotypage au laboratoire GENINDEXE + vacation vétérinaire (facturation par GDS Creuse)
- ▶ **Programme visna-maëdi :**  
50 % de prise en charge sur les analyses visna-maëdi au laboratoire de votre choix + vacation vétérinaire (remboursement sur présentation facture)
- ▶ **Billet de garantie conventionnelle :**  
Il vous permet de discuter avec le vendeur sur le statut sanitaire des animaux. Si vous souhaitez réaliser des analyses complémentaires, une prise en charge de 50 % du montant des analyses sera effectuée
- ▶ **Visite des nouveaux installés :**  
Présentation des actions sanitaires réglementaires et préventives et de la boîte à outils GDS Creuse

Pour plus de renseignements :

- Marien BATAILLE.

Pour une information plus complète, consultez notre site [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) :

- L'onglet « boîte à outils OVINS »
- L'article du 07/03/2018 « Les myiases avec la menace *Wolffahrtia magnifica* »
- L'article du 01/08/2018 « Gestion des strongles en élevage ovine »





# Section caprine



**GDS Creuse est le référent sanitaire animal sur le département, cela permet une centralisation des données et un meilleur suivi collectif**

*Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, en collaboration avec mon vétérinaire, j'appelle GDS Creuse pour connaître les aides techniques et financières*

## Accompagnement technique et financier :

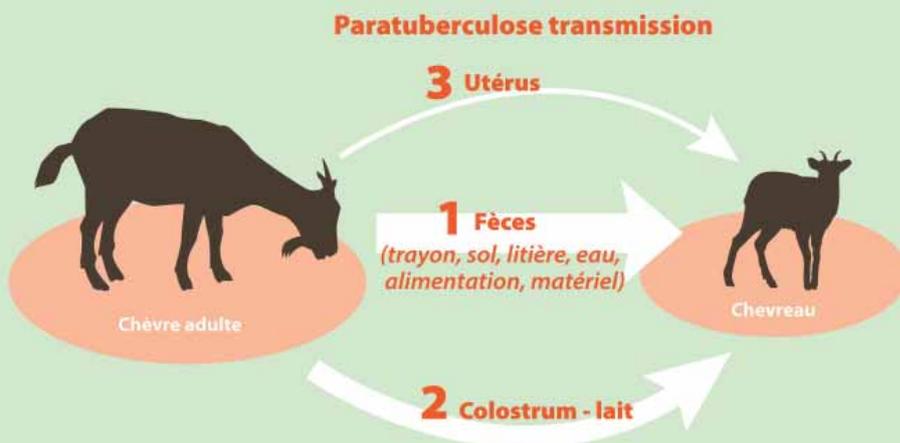
- ▶ **Suivi des pathologies importantes :**  
50 % de prise en charge sur les analyses, la visite conjointe avec votre vétérinaire
- ▶ **Réseau d'alerte sanitaire :**  
Strongles, faune sauvage
- ▶ **Avortements (Kit de recherche en diagnostic direct) :**  
Fièvre Q, Chlamydie, Toxoplasmose  
Analyses prises en charge à 75 %
- ▶ **Parasitisme :**  
Réalisé selon les préconisations, prise en charge à 50 % des coprologies (remboursement sur présentation facture)
- ▶ **Formation des éleveurs :**  
Eleveur infirmier de son élevage (examen de l'animal et gestion de la pharmacie)
- ▶ **Programme autocontrôles chez les producteurs fermiers :**  
50 % de prise en charge sur les analyses de lait destiné à la fabrication du fromage au laboratoire départemental d'Ajain (remboursement sur présentation facture)
- ▶ **Billet de garantie conventionnelle :**  
Il vous permet de discuter avec le vendeur sur le statut sanitaire des animaux. Si vous souhaitez réaliser des analyses complémentaires, une prise en charge de 50 % du montant des analyses sera effectuée
- ▶ **Visite des nouveaux installés :**  
Présentation des actions sanitaires réglementaires et préventives et de la boîte à outils GDS Creuse

## Paratuberculose caprine

Elle provoque un amaigrissement **sans diarrhée** des chèvres

### Plan de maîtrise :

- Réduire la contamination de l'environnement par les adultes excréteurs
- **Limiter l'exposition des jeunes aux sources de contamination** (matières fécales, colostrums contaminés)
- Maîtrise de la santé du troupeau (alimentation, parasitisme)
- **Vaccination des chevrettes**



### Plan GDS Creuse :

- **Visite de l'exploitation pour identifier les facteurs de risque**
- **Prise en charge d'un euro par chevrette vaccinée**



**Pour plus de renseignements :**

→ Marien BATAILLE.

**Pour une information plus complète,** consultez notre site [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) :

→ L'onglet « boîte à outils autres espèces »

# Section porcine

**GDS Creuse est le référent sanitaire animal sur le département, cela permet une centralisation des données et un meilleur suivi collectif**

*Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, en collaboration avec mon vétérinaire, j'appelle GDS Creuse pour connaître les aides techniques et financières*



## Un regroupement des prophylaxies au mois de mai :

### AUJESZKY

#### Statut « département indemne »

- ▶ Elevages plein-air et sélectionneurs multiplicateurs
- ▶ Dépistage annuel sur 15 reproducteurs ou 20 charcutiers - Prélèvement de sang sur buvard

#### SDRP – Statut « département indemne »

- ▶ Elevages naisseurs et sélectionneurs multiplicateurs
- ▶ Arrêté Préfectoral
- ▶ Dépistage annuel sur 15 reproducteurs - Prélèvement de sang sur buvard

#### Apport de garantie :

- Attestation suivi négatif SDRP délivrée par GDS Creuse
- Engagement à retourner signé à GDS Creuse

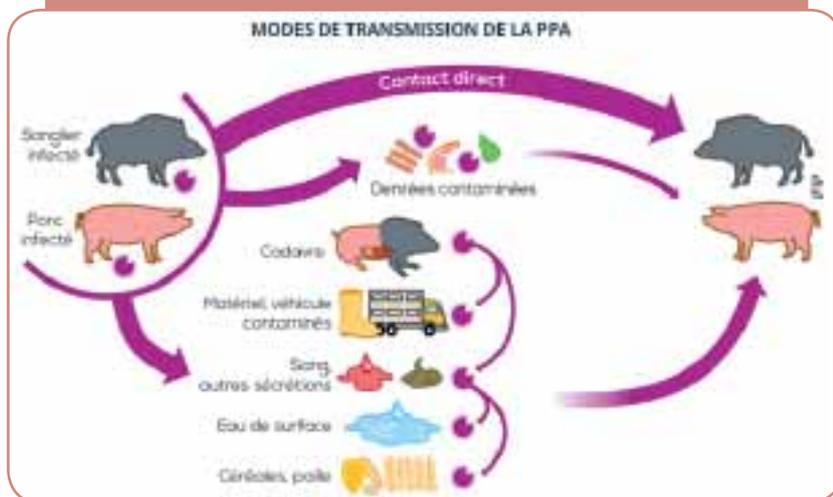
- **S'assurer du statut des animaux avant introduction**

#### Suivi faune sauvage => Sangliers

- ▶ Sangliers d'élevage : dépistage Aujeszky annuel
- ▶ Sangliers sauvages : suivi trichine, brucellose et Aujeszky
- ▶ Seule alerte en Creuse – Brucellose porcine pour les élevages en plein-air
  - Vigilance et surveillance à maintenir
  - Respect des normes pour la mise en place des clôtures spécifiques

## Biosécurité en élevage porcin

- ▶ La Peste Porcine Africaine étant arrivée aux frontières de la France, le gouvernement a pris le 16/10/2018 un Arrêté Ministériel fixant les conditions de biosécurité en élevage porcin.



### Les principales mesures sont :

- ▶ L'éleveur surveille la santé de ses animaux et signale aux autorités sanitaires toute mortalité anormale (application immédiate).
- ▶ Chaque détenteur définit un plan de circulation sur son exploitation : définition de zone publique, zone professionnelle et zone d'élevage, contrôle des mouvements, véhicules et humains (application immédiate).
- ▶ L'exploitant s'engage à ne pas distribuer de restes alimentaires à ses suidés, à nettoyer et désinfecter ses installations et à lutter contre les nuisibles (application immédiate).
- ▶ Chaque détenteur définit un plan de biosécurité pour son exploitation et désigne une personne référente qui sera formée aux bonnes pratiques d'élevage (application 2020).
- ▶ Le site d'exploitation dispose d'une zone dédiée au chargement et déchargement des animaux, et d'une aire bétonnée pour les cadavres (application 2020).
- ▶ Chaque site d'exploitation devra disposer d'un système de protection vis-à-vis des sangliers (application 2021).

#### Pour plus de renseignements :

→ Dr Boris BOUBET.

Pour une information plus complète, consultez notre site [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) :

→ L'onglet « boîte à outils autres espèces »



# Section équine

**GDS Creuse est le référent sanitaire animal sur le département, cela permet une centralisation des données et un meilleur suivi collectif**

*Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, en collaboration avec mon vétérinaire, j'appelle GDS Creuse pour connaître les aides techniques et financières*



## Adhérer à la section équine

### ➤ C'est bénéficiaire de l'aide aux analyses :

- **AVE - AIE – Métrite contagieuse équine**  
Connaître le statut de ses reproducteurs afin de :
  - Protéger son troupeau
  - Protéger les étalons utilisés
- **Avortements**  
Repérer la participation d'agents pathogènes (virus, bactéries, parasites) à l'aide d'analyses ciblées.
- **Parasitisme**  
Poser un diagnostic parasitaire est indispensable à la bonne gestion du parasitisme et à la prévention de l'apparition de résistances, en concertation avec votre vétérinaire.

### ▪ Remboursement de 50 % des frais d'analyse au LDA

### ➤ C'est bénéficiaire de l'aide à la vaccination grippe :

La vaccination grippe est obligatoire pour les rassemblements en Creuse et pour les chevaux bretons. **Remboursement de 8 euros** sur la vaccination grippe, par an et par animal cotisant.



Vous détenez au moins 1 équidé...  
...vous êtes concerné !

## Pour tout détenteur d'équidé

### ➤ La mutuelle équarrissage :

A la douleur de la perte d'un cheval est souvent associée la surprise de devoir payer plusieurs centaines d'euros pour le faire enlever.

Cotiser à la mutuelle équarrissage, c'est bénéficier d'un accompagnement administratif le jour du décès de votre équidé et du **remboursement total des frais d'équarrissage**, le tout pour un montant annuel modéré, avec une franchise d'un mois.

Tous les équidés de plus d'un an au premier janvier de l'année en cours doivent cotiser, les numéros SIRE étant enregistrés au GDS. Les poulains de l'année sont pris en charge par l'adhésion de leur mère.



**Pour plus de renseignements :**

➔ Dr Boris BOUBET.

**Pour une information plus complète,** consultez notre site [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) :

➔ L'onglet « boîte à outils autres espèces »



Creuse



**Rongeurs**



**Insectes**

*Destruction nids de guêpes et frelons*



**Taupes**



**Désinfection**



**Parages / Ecornages**



**Matériel d'élevage**

*Contention - tubulaire  
clôture électrique - abreuvement...*



**Qualité de l'eau**



**Apiculture**



**Animaux de compagnie**

**Les + Farago**  
- Analyse  
- Proximité  
- Engagement  
- Un magasin

**[www.faragocreuse.fr](http://www.faragocreuse.fr)**

26, rue Alexandre Guillon

23000 GUERET CEDEX

Tél. : 05 55 52 82 63

[faragocreuse@faragofrance.fr](mailto:faragocreuse@faragofrance.fr)

# Une équipe à votre service



## L'équipe Farago Creuse

Creuse

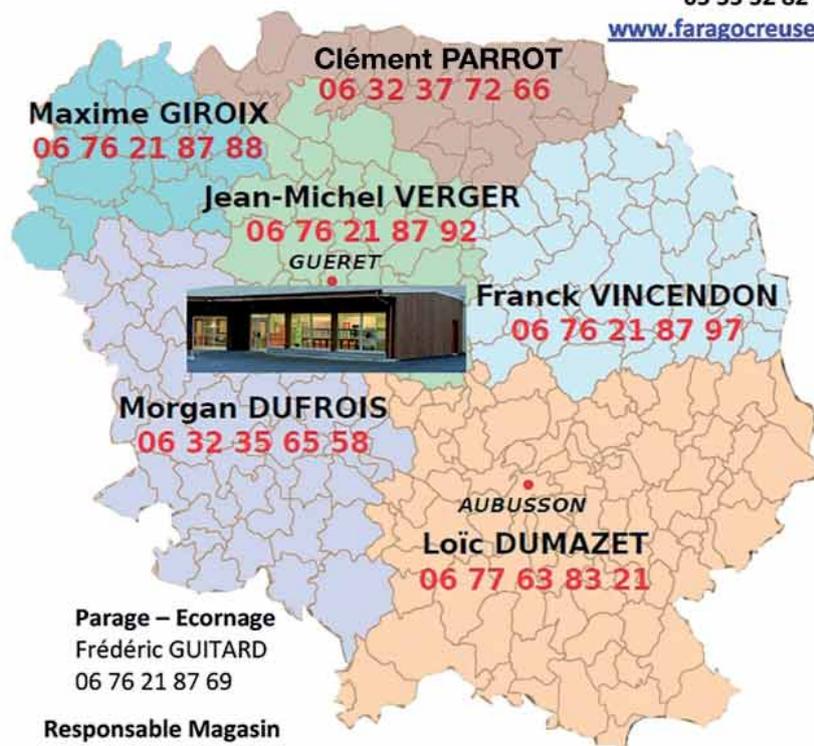
*Votre expert en hygiène*

26 rue Alexandre Guillon

à GUERET

05 55 52 82 63

[www.faragocreuse.fr](http://www.faragocreuse.fr)



Parage – Ecornage

Frédéric GUITARD

06 76 21 87 69

Responsable Magasin

Ghislaine FOURNET

05 55 52 82 63

Responsable

technique

et commercial

Aurélien LEGRAND

06 07 04 00 50



**Horaires :**

**Du lundi au jeudi : de 8h00-12h00 et de 14h00-18h00**

**Le vendredi : de 8h00-12h00 et de 14h00-17h00**



Parce que  
**l'information**  
est essentielle  
dans le suivi  
de mon élevage.



Je m'inscris à la lettre  
d'information sur  
[www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr)

